

Chambre des communes CANADA

# Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 013 • 2° SESSION • 39° LÉGISLATURE

**TÉMOIGNAGES** 

Le jeudi 14 février 2008

Président

M. Fabian Manning



### Comité permanent des pêches et des océans

### Le jeudi 14 février 2008

● (0905)

[Traduction]

Le président (M. Fabian Manning (Avalon, PCC)): Comme il est 9 h 3, je déclare la séance ouverte. Quelqu'un m'a conseillé de souhaiter à tout le monde une bonne Saint-Valentin. J'espère que personne, autour de cette table, ne va mal interpréter cela.

Je vous souhaite la bienvenue à tous, ce matin. Je souhaite en particulier la bienvenue au ministre et à ses collaborateurs. Nous disposons d'environ une heure, monsieur le ministre; je ne vais donc pas m'étendre et je vous invite à faire immédiatement votre déclaration préliminaire. Nous passerons ensuite aux questions.

Vous avez la parole, monsieur.

L'hon. Loyola Hearn (ministre des Pêches et des Océans): Merci beaucoup, monsieur le président et membres du comité. Bonjour à tous. Mon bon ami M. Byrne vient de me rappeler que c'est la Saint-Valentin; donc, bonne Saint-Valentin à tous.

Je suis très heureux d'être des vôtres. Je suis accompagné aujourd'hui de ma sous-ministre, Michelle d'Auray; de ma nouvelle sous-ministre déléguée, que vous n'avez pas encore rencontrée, je crois, Claire Dansereau; du commissaire de la Garde côtière, M. George Da Pont; du sous-ministre adjoint, Ressources humaines et Services intégrés du MPO, M. Cal Hegge; et de quelqu'un que vous connaissez bien, M. David Bevan, mon sous-ministre adjoint à la gestion des pêches et à l'aquaculture.

Comme toujours permettez-moi de rendre hommage à la valeur des conseils que le comité donne au ministère des Pêches et des Océans, en particulier dans le cadre de votre récent travail sur les ports pour petits bateaux. Merci aussi pour le rapport intérimaire de décembre. J'attends avec intérêt sa version finale à votre retour de votre visite aux ports de la côte Atlantique.

Comme je le disais à un de vos membres, il y a quelques minutes, j'ai siégé à ce comité pendant cinq ans et j'ai profondément apprécié cette expérience. Au cours de cette période, nous avons entretenu d'excellents rapports avec tout le monde. Je mets au crédit du comité une grande partie de ce qui se passe dans le domaine des pêches — certaines initiatives ont été prises par nous, certaines ont été héritées des ministres qui m'ont précédé, certaines encore sont nouvelles. En fait, si vous considérez certaines des questions clés auxquelles nous avons affaire, vous verrez que les idées, les rapports, les suggestions et les recommandations venaient en fait de ce comité. Donc, encore une fois, je vous en remercie.

En tant que ministre, ma grande priorité a été de renouveler nos pêcheries pour assurer la prospérité à long terme de ceux qui y participent. Cela signifie qu'il faut tenir compte de la viabilité économique des pêches et du positionnement de l'industrie, de manière à fournir les produits appropriés aux marchés appropriés et en temps opportun. Notre approche consiste à améliorer pour tous la valeur plutôt que le volume des prises, à tous les échelons de la

chaîne des produits de la mer, d'assurer des moyens de subsistance satisfaisants aux nombreux Canadiens qui pêchent dans nos eaux. C'est la raison pour laquelle j'ai fait beaucoup d'efforts pour travailler avec les parties intéressées afin de mettre en place un système de gestion de la mer à la table qui favorise l'existence de pêches économiquement viables, collaboration que j'ai annoncée en avril dernier.

Je crois que tous les intervenants — les provinces, les territoires, et tous les secteurs de l'industrie — doivent s'associer pour assurer l'avenir de nos pêches. Il est indispensable que nous échangions des idées et que nous adoptions une même orientation afin d'établir une industrie durable et capable de s'adapter aux réalités économiques. Je ne sous-estime pas un seul instant les difficultés que cela représente et je ne crois pas non plus que cette vision de la viabilité et de la capacité d'adaptation se concrétisera aisément.

Pour autant, je suis fier des progrès que nous avons réalisés sur le plan de la stabilisation de l'industrie et de l'établissement des conditions nécessaires à son succès à long terme. Nous voyons des éléments de ce progrès dans les politiques de renouvellement que j'ai annoncées au printemps dernier, et qui ont permis aux pêcheurs professionnels d'avoir une plus large marge de manoeuvre et de meilleures possibilités d'assurer le bon fonctionnement de leurs entreprises. Nous le voyons dans les initiatives de pêche intégrée pluriannuelles lancées par notre gouvernement sur les deux côtes. Ces initiatives aident à stabiliser la pêche commerciale pour tous les participants et elles encouragent une plus grande participation des premières nations dans le cadre d'un ensemble commun de règlements.

Nous voyons ce progrès dans la politique que nous avons adoptée pour préserver l'indépendance d'une flottille côtière pour les pêches du Canada Atlantique en éliminant progressivement les ententes de contrôle. Nous le voyons dans les nouvelles mesures que nous préparons pour aider les pêcheurs professionnels à obtenir plus aisément une aide des prêteurs.

Permettez-moi d'ajouter que le passage progressif à la gestion collaborative et transparente d'une pêche économiquement viable est le but essentiel du projet de loi C-32, projet de loi qui bénéficie de l'appui des provinces et de nombreux intervenants. Ce projet de loi modernisera la Loi canadienne sur les pêches afin de mieux la mettre en phase avec l'industrie et les réalités commerciales d'aujourd'hui. Il donnera aux participants un rôle plus important et leur permettra de mieux se faire entendre à la table de prise des décisions.

Après la seconde lecture, nous espérons que votre comité nous aidera à faire de ce texte législatif le meilleur qu'il puisse être pour l'industrie halieutique du Canada et qu'il invitera les Canadiens, s'ils le jugent utile, à apporter d'autres commentaires.

Outre la viabilité des investissements et des initiatives connexes, nous avons aussi réalisé des progrès sur d'autres fronts. Nous avons notamment amélioré la sécurité maritime, nous avons accordé des allégements fiscaux supplémentaires aux pêcheurs professionnels qui prennent leur retraite, et nous avons amélioré la santé de nos ressources halieutiques et des océans.

Nous avons par exemple, réservé 324 millions de dollars dans le dernier budget pour renforcer la flotte de la Garde côtière. Cette somme fait partie de l'engagement global de 750 millions de dollars en faveur de la Garde côtière depuis février 2006.

Nous avons pérennisé l'aide financière annuelle de 20 millions de dollars qui aurait autrement pris fin pour le programme des ports pour petits bateaux afin d'assurer la sécurité et l'accessibilité de ces ports.

En 2006, notre gouvernement a introduit l'exemption à vie pour gains en capital de 500 000 \$ sur la vente des biens de pêche et nous avons porté ce montant à 750 000 \$. Vous savez, bien sûr, que si ces biens sont vendus à un membre de la famille, il n'y a aucune récupération fiscale, absolument aucune.

Bien entendu, ma vision d'une pêche économiquement viable n'exclut pas l'importance d'autres impératifs tels que la durabilité de la ressource, car sans celle-ci il ne peut y avoir de prospérité à long terme.

Sur le plan international, notre travail avec d'autres nations pour combattre la surpêche et améliorer la gouvernance des pêches et des océans porte ses fruits. En 2005, il y a eu 13 infractions graves dans la zone réglementée par l'OPANO. En 2006, il y en a eu sept. L'an dernier, il n'y en a eu qu'une.

Vous vous souviendrez peut-être qu'en octobre nous avons annoncé un total de 61,5 millions de dollars sur cinq ans pour l'amélioration de la santé des océans du Canada grâce à un certain nombre d'initiatives dirigées par le MPO et d'autres ministères fédéraux.

Le MPO est également le fer de lance d'un effort d'investissement de 13 millions de dollars dans six projets de recherche sur le changement climatique dans les eaux du Nord dans le cadre de la participation du Canada à l'Année polaire internationale. Nous espérons que cette recherche permettra de mieux comprendre les effets du changement climatique sur les écosystèmes marins dans le Nord et de se faire avoir une meilleure idée de ce à quoi nous pourrions nous attendre à l'avenir, plus au sud.

Le budget fédéral de l'an dernier nous a permis d'effectuer de nouveaux investissements importants dans les sciences halieutiques et la gestion écosystémique, soit 39 millions de dollars sur les deux premières années. Ce nouvel apport financier nous a permis de stabiliser nos activités scientifiques essentielles en collaboration avec l'industrie halieutique et d'augmenter notre approche écosystémique à la recherche et à la gestion des pêches.

Je ne vais pas m'étendre sur beaucoup d'autres questions, monsieur le président, car je sais que vous voulez passer aux questions et que nous reviendrons certainement à certains de ces points. À mon avis, une des choses les plus importantes que nous ayons faites au cours de ces deux dernières années a été de travailler avec un certain nombre de provinces sur ce qu'elles appellent les sommets de la pêche. Au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador, au Québec, et à l'Île-du-Prince-Édouard dans une moindre mesure, nous avons tenu d'importantes tables rondes, des sommets majeurs, auxquels ont participé tous les intervenants de l'industrie, depuis les villes jusqu'aux représentants des différents secteurs, les

exploitants pêcheurs, les transformateurs, les distributeurs et les gouvernements.

Ce qui est intéressant, c'est qu'à la fin de chacune de ces tables rondes — c'est ce à quoi je vous suggère de consacrer peut-être une étude ultérieure — nous avons soumis un questionnaire dans lequel nous demandions quel est le plus gros problème auquel l'industrie est confrontée dans votre région. Beaucoup d'entre nous penseraient qu'il s'agit des quais, le domaine de M. Blais, ou du nombre excessif de pêcheurs qui poursuivent un trop petit nombre de poissons, comme nous l'entendons dire. Non, c'était la commercialisation. Nos interlocuteurs ont été unanimes à dire que notre plus gros problème est celui de la commercialisation. En fin de compte, c'est le produit final qui compte. Si nous ne mettons pas un bon produit final sur le marché et si nous n'avons pas su tirer la dernière once, pouce, ou centime possible de cette ressource, nous n'avons pas fait notre travail. Quelqu'un aura alors failli à sa tâche.

Donc, monsieur le président et honorables membres du comité, je suis fier de ce que nous faisons. Je suis fier du travail que le comité a fait pour nous aider dans notre tâche, et je reconnais que ces résultats ne suffisent pas à eux seuls à nous permettre de relever tous les défis auxquels les pêches du Canada sont confrontées. Comme ces défis ne datent pas d'hier, il n'y a pas de solution miracle. Mais dans l'ensemble, je crois que nous sommes sur la bonne voie.

Il faudra du temps et une concentration des efforts de notre gouvernement, de nos partenaires provinciaux et territoriaux, des parties intéressées du secteur halieutique et de ce comité pour assurer un meilleur avenir aux citoyens de nos côtes. Fournir aux exploitants pêcheurs du Canada un cadre législatif modernisé serait certainement une façon de maintenir la compétitivité de l'industrie, et cela contribuerait à assurer que les fières traditions halieutiques du Canada continuent à exister pendant des générations.

### • (0910)

J'attends avec impatience les conseils et les directives que le comité nous donnera pour que nous édifiions une pêche économiquement fiable et écologiquement fiable.

Je vous remercie vivement et je serais très heureux de répondre à vos questions.

Le président: Merci, monsieur le ministre.

Nous allons maintenant passer aux questions. Je rappelle simplement à chacun que le temps qui nous est accordé comprend aussi les réponses. Je me montrerai très strict à ce sujet ce matin car je tiens à ce que tout le monde puisse au moins intervenir au cours de la première ronde de questions.

M. Byrne et le parti libéral disposent donc de 10 minutes. Allezvous partager votre temps avec M. MacAulay?

L'hon. Gerry Byrne (Humber—St. Barbe—Baie Verte, Lib.): Oui, monsieur le président, je serais heureux de pouvoir partager avec mon collègue M. MacAulay le temps qui m'est alloué au cours de la première ronde de questions.

Monsieur le ministre, mon cher collègue et ami, bienvenue au comité. Comme vous avez servi dans ce comité pendant cinq ans vous êtes toujours le bienvenu ici. Je sais que vous allez avoir beaucoup de choses à dire ce matin. J'espère que vous avez profité de l'occasion pour vous remémorer ce que vous avez dit au cours de ces cinq années. Ce pourrait être très utile.

Une des raisons pour lesquelles cette réunion est très utile pour nous est que nous avons entrepris une étude sur les ports pour petits bateaux. Nous en avons délibérément profité pour déposer un rapport intérimaire sur les ports pour petits bateaux avant le congé de Noël afin de vous préparer, vous et notre ministère pour la présentation des prévisions budgétaires, le 26 février, puisque nous en connaissons aujourd'hui la date.

Monsieur le ministre, vous avez dit à maintes reprises que le ministère des Pêches et des Océans avait besoin d'importantes infrastructures. La vérificatrice générale a présenté un rapport sur la flotte de la Garde côtière canadienne, et vous avez dit que vous corrigeriez le problème qui avait été noté. C'est un problème qui représente des milliards de dollars.

Dans notre rapport intérimaire, nous avons déterminé que le programme de ports pour petits bateaux avait besoin de près d'un milliard de dollars. Ce qui est intéressant c'est que cette information est venue directement de vos fonctionnaires. Entre le problème de la détérioration des actifs dans les ports pour petits bateaux, le programme de cession, les besoins du Nord et d'autres problèmes, il s'agit en réalité d'injecter près d'un milliard de dollars dans ce programme.

Pouvons-nous espérer à ce que le ministère des Pêches et des Océans ne nous annonce de grandes nouvelles le 26 février?

(0915)

**L'hon. Loyola Hearn:** Merci beaucoup pour cette question. En deux mots, la réponse est, qui sait? Je présente mes demandes de la même manière que tous les autres, après quoi il faut se battre pour sa part du budget non seulement avec les autres ministères mais aussi avec les divers secteurs de mon propre ministère qui ont d'autres besoins. Et vous établissez vos priorités.

Je suis parfaitement d'accord avec tout ce que vous avez dit. En fait, pour revenir à ma toute première journée à ce comité, j'avais été nommé au caucus, je crois. La première réunion avait lieu dans l'après-midi et le premier jour, on fixait le programme pour les mois à venir. J'avais alors suggéré qu'une des questions que nous devrions étudier — en fait, j'en avais souligné trois — était la Garde côtière. La seconde était la surpêche et la troisième, les infrastructures.

En fait, le comité, après avoir effectué quelques voyages, mais grâce aussi au travail d'arrache-pied accompli par certains d'entre nous, et grâce même à quelques photographies convaincantes, avait démontré qu'il fallait s'occuper immédiatement des infrastructures. Le même automne, dans le budget de l'ancien gouvernement, 20 millions de dollars par an sur cinq ans avaient été alloués, mais cette subvention prenait fin l'an dernier. Nous avons donné un caractère permanent à ce financement, car il était impossible de s'en passer, et nous avons ajouté, je crois, 11 millions supplémentaires pour la dernière année.

À l'époque, un des témoins était M. Bergeron, la personne qui s'occupe aujourd'hui des ports pour petits bateaux. Si vous consultez le procès-verbal de la première réunion que nous avons eue avec le personnel du ministère, vous verrez qu'il avait déclaré qu'il faudrait 400 millions, je crois, pour rendre nos infrastructures conformes aux normes, sans même parler d'en faire plus.

Si l'on considère le travail qui a été effectué au cours de ces dernières années, même si nous avons accru le financement, il est certain que nous n'avons pas fait beaucoup de progrès. Deuxièmement, tous les prix ont considérablement augmenté, en particulier depuis quelques années, ce qui aggrave le problème. Voilà deux points que je voulais souligner. Peut-être serait-il bon que je fasse votre étude. Je vais essayer de tout résumer très rapidement.

Premièrement, vous avez parlé de dessaisissement. C'est une question qui n'a pas retenu l'attention qu'elle mérite. Le montant des dessaisissements a été de l'ordre de 1,5 million de dollars, ces dernières années, dans le budget de notre ministère. En fait, si nous pouvions nous contenter de nous en tenir aux quais et de dire aux collectivités ou aux groupes de pêcheurs, ou encore aux associations de marinas, « Tenez, prenez-les, ils sont à vous », ce serait formidable. Je crois, David, que nous pourrions nous débarrasser de plus de 300 quais pour tout le pays, car nous ne les utilisons plus.

Certaines villes ou groupes de marinas ou d'autres associations seraient ravis de les avoir. Mais avant de les offrir à qui que ce soit, nous sommes tenus de les rendre conformes aux normes et ce n'est pas donné. Pourtant, si nous pouvions trouver un moyen de nous débarrasser d'un grand nombre d'entre eux au lieu de dépenser de l'argent pour l'entretien annuel, l'assurance et tout le reste, nous pourrions utiliser ces fonds pour les quais dont nous avons besoin. Malgré tout ce que l'on raconte à propos de la pêche et tout ce que nous avons à faire, en fin de compte, si vous n'avez pas de quais, vous ne pouvez pas pêcher. Je reconnais donc l'importance de la question.

Le président: Votre temps est épuisé, monsieur Byrne.

Monsieur MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Soyez le bienvenu, monsieur le ministre, vous et vos excellents collaborateurs.

Bien sûr, la question des ports pour petits bateaux est importante dans mon district, et il y a toujours une foule de problèmes. Certaines des plaintes visent les réparations plus ou moins improvisées qui ont été faites et le fait que si l'argent avait été utilisé pour l'entretien général du quai, le résultat final serait bien meilleur. Il arrive que l'on fasse des choses qui ne paraissent pas financièrement raisonnables. Quoi qu'il en soit — on ne peut pas l'empêcher.

J'ai une question à vous poser, monsieur le ministre. L'an dernier, le MPO a transféré deux permis de pêche des gros senneurs à deux bâtiments, dont l'un faisait 125 pieds de long et était capable de pêcher à la senne et de remorquer un chalut pélagique de la largeur d'un terrain de football et d'un quart de mille de long. L'industrie de la pêche s'en est beaucoup émue. Ce gros bâtiment avait également à bord deux types d'engins de pêche et était capable de passer rapidement de l'un à l'autre en mer.

Je sais que les propriétaires ont décidé de ne pas exercer leur option, mais la délivrance de ce type de permis provoque de graves inquiétudes dans ma province et, j'en suis certain, dans toutes les provinces maritimes.

Je crois que la PEIFA a été en contact avec vous. Elle l'a été avec moi. Avez-vous l'intention d'accorder ces permis, cette année, aux deux chalutiers pélagiques pour qu'ils pêchent le hareng dans la région du golfe? C'est important, car les stocks du golfe sont menacés.

### **●** (0920)

L'hon. Loyola Hearn: Merci beaucoup pour cette question, monsieur MacAulay, et merci de vos remarques au sujet de mes collaborateurs. Nous avons là un excellent groupe, comme beaucoup d'entre vous le savent. Vous traitez avec eux depuis un certain nombre d'années. Lorsque nous avons perdu quelques-uns de nos éléments, nous avons trouvé des remplaçants tout à fait capables. Nous sommes très heureux de pouvoir nous appuyer sur ce groupe. Nous considérons ses membres comme faisant partie de notre équipe, et notre personnel politique aussi. C'est la seule façon de faire avancer les choses.

J'ai quelques remarques à faire au sujet de ces chalutiers. Premièrement, il y a deux catégories distinctes de pêche. Vous avez la pêche côtière et l'allocation fixée pour les senneurs — et non pas pour les chalutiers pélagiques. Il s'agissait d'une expérience que deux d'entre eux allaient tenter.

Comme je l'ai déjà dit, peu importe ce qu'ils utilisent. Que ce soit un doris ou le *Queen Mary*, c'est la même quantité de poissons; ils ne peuvent pêcher que dans certaines zones, et peu importe ce qu'ils utilisent tant qu'ils respectent les règles.

Les senneurs ont été bousculés par tout le monde. Cela va-t-il même durer? Je n'en sais rien. Y aura-il une demande? Je ne sais pas parce qu'ils me paraissent être très frustrés. Ils ne sont plus autorisés à pêcher près de l'Île-du-Prince-Édouard, vous le savez. Certaines parties du golfe leur ont été interdites. Le hareng migre.

La pêche du hareng nous cause des inquiétudes car une foule de choses sont en train d'arriver à ce qui était autrefois une pêche lucrative. Nous avions une pêche d'appât et une pêche à la rave, mais nous avions aussi une très bonne pêcherie qui offrait beaucoup d'emplois, en particulier au Nouveau-Brunswick, où un produit de qualité était débarqué. Les senneurs débarquaient un produit frais de qualité qui pouvait être utilisé pour notre consommation. Tout cela a disparu.

Si vous voulez savoir si je délivrerai un permis, je vous répondrai je n'en délivrerai qu'aux bateaux qui n'iront pêcher que dans les zones où ils ont des contingents — et pas au-delà — où ils ne seront pas plus destructeurs que les autres parce qu'ils n'auront que leurs propres contingents. Il n'est pas question que je compromette le stock en accordant des permis à n'importe qui.

Serais-je juste et accorderais-je aux gens ce qu'ils méritent? Le CCRH étudie actuellement la question. S'il recommande des changements, nous les appliquerons. Mais je suis au courant des préoccupations que vous avez évoquées.

L'hon. Lawrence MacAulay: Ce qui inquiète c'est que ce filet mesure un quart de mille de long et a à peu près la même largeur qu'un terrain de football, et qu'il capture des harengs. En fait, il capturera tout ce qui vit dans l'eau, et cela provoquera une destruction massive des ressources halieutiques dans la région.

C'est l'inquiétude dont les pêcheurs m'ont fait part, et c'est ce dont je veux à mon tour vous faire part, monsieur le ministre. À l'Île-du-Prince-Édouard, cela nous inquiète beaucoup que ce bateau puisse être autorisé à pêcher l'an prochain. Nous espérons que vous y mettrez un holà.

Le président: Excusez-moi, monsieur le ministre, votre réponse devra attendre. C'est au tour de M. Blais.

[Français]

M. Raynald Blais (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Bonjour, mesdames et messieurs.

Tout d'abord, je veux souligner ma déception qu'on ne puisse vous recevoir que pour une heure. Vous n'étiez disponible que pour une heure seulement, semble-t-il. Vous comprendrez aisément que le sujet à couvrir requiert davantage de temps.

Je vais poser mes questions assez rapidement. Je sais très bien que vous allez collaborer en y répondant rapidement aussi.

Premièrement, j'aimerais que vous nous transmettiez, par territoire, les données financières de 2007-2008 dans le dossier des ports pour petits bateaux. J'aimerais connaître la manière dont l'argent a été distribué et la répartition territoriale. J'imagine que vous collaborez à cet égard. Vous pouvez imaginer assez facilement et sans surprise que le dossier des ports pour petits bateaux est le premier que j'aborderai avec vous.

Malheureusement, il faut revenir à la charge, et vous savez très bien pourquoi. On commence à ressentir les effets plus que sérieux de l'inaction dans ce dossier, non seulement sur les infrastructures mais également sur les bénévoles. L'an dernier, ils nous ont répété qu'ils étaient frustrés, fatigués et pas mal écoeurés de la situation. Ils sont effectivement les premières personnes à recevoir le message des utilisateurs qui trouvent que la situation actuelle n'a pas de bon sens et qui en souffrent.

Par exemple, dans le comté que je représente, l'administration portuaire de L'Étang-du-Nord prépare le terrain pour une démission massive. Malheureusement, cela risque de se produire ailleurs.

À cet égard, je vais abonder dans le sens de M. Byrne. Une demande a t-elle été présentée au ministère des Finances en vue d'obtenir un montant d'argent substantiel lors du budget du 26 février prochain?

• (0925)

[Traduction]

L'hon. Loyola Hearn: Nous allons manifestement essayer d'obtenir une augmentation importante du financement dans tous les domaines. Les besoins sont très nombreux dans notre ministère, et nous espérons que nous nous en sortirons très bien, mais entretemps, nous utiliserons les moyens du bord et nous le ferons de manière appropriée.

M. MacAulay a fait une remarque très pertinente lorsqu'il a dit que nous dépensons beaucoup d'argent et que si nous faisions correctement notre travail, nous réaliserions des économies. Le problème tient cependant au fait — je crois que M. Blais a mis le doigt dessus — que les besoins sont très nombreux. Vous êtes parfois obligé de vous contenter d'essayer de vous conformer aux normes pour pouvoir fonctionner — effectuer les réparations mineures, etc. — en espérant toujours obtenir plus d'argent plus tard pour faire un travail permanent.

Nous essayons de déterminer les priorités dans les régions. Notre personnel sur le terrain nous dit, « Si le quai n'est pas réparé cette année, pas question de fonctionner ». Des travaux d'urgence ont été effectués l'an dernier après les inondations, les dégâts causés par les glaces, entre autres. Nous espérons y remédier le plus vite possible, mais cela compromet parfois les priorités fixées pour l'année suivante. Les pourcentages n'ont pas changé. Nous n'avons pas perdu notre temps. Les normes sont toujours les mêmes.

Peut-être M. Hegge pourrait-il parler brièvement du pourcentage. Ce pourcentage est fixé pour l'ensemble du pays et n'a pas changé. La part du Québec est demeurée la même. L'important, c'est la manière dont elle est utilisée dans la région. [Français]

**M. Raynald Blais:** Ce n'est qu'une question de temps. Je vous demandais de me fournir la répartition territoriale dans les prochaines heures ou, tout au plus, dans les prochains jours.

Je vous signalais qu'à L'Étang-du-Nord, aux Îles-de-la-Madeleine, les membres de l'administration portuaire menacent tout simplement de démissionner en bloc, puisqu'ils sont écoeurés. Cette même situation se vit ailleurs dans d'autres administrations portuaires. Faudra-t-il en venir au point où la démission devienne la seule option de ces administrations portuaires et de ces bénévoles qui collaborent déjà beaucoup, comme vous le savez? Cela témoigne de la situation.

L'autre sujet que j'aimerais aborder avec vous revient malheureusement chaque année. Vous le savez très bien, puisqu'on a déjà eu l'occasion d'en parler. Qu'avez-vous l'intention de faire cette année, en 2008, pour éviter la crise de la crevette au Québec ou du moins tenter de dénouer cette impasse?

[Traduction]

L'hon. Loyola Hearn: Je répondrai très brièvement.

À propos, vous avez dit que nous ne disposions que d'une heure. Si quelqu'un, membre du comité ou pas, a des questions spécifiques à poser et voudraient qu'on leur consacre un peu plus de temps, qu'ils contactent mon bureau et nous prendrons des dispositions pour vous rencontrer. Que vous vouliez obtenir des renseignements de moimême ou de mes collaborateurs, nous ferons le nécessaire. Ce n'est pas un problème. Si vous voulez que je revienne, je le ferai tous les 15 jours, si je suis libre. Ce n'est donc pas non plus un problème. Il s'agit simplement de trouver le temps pour cela. Comme ceux d'entre vous qui sont déjà passés par là le savent, nous ne disposons pas de beaucoup de temps.

Premièrement, nous avons établi que pour rendre vraiment nos installations conformes, nous avons besoin de 400 millions à un milliard de dollars. Vais-je obtenir une telle somme? Bien sûr que non. Tout le monde sera-t-il donc satisfait? Bien sûr que non. Mais si vous nous aidez, nous essayerons de faire en sorte que le travail soit fait. C'est la même chose dans les autres secteurs; il ne s'agit pas seulement de la pêche et pas seulement des quais.

La pêche à la crevette est aussi un sujet de préoccupation pour nous tous; l'an dernier en particulier. Nous avons des plans pour cette année. Mais nous voulons tout d'abord savoir ce que l'industrie va faire. Souvenez-vous que l'an dernier il y a eu une crise au Québec et aussi au Nouveau-Brunswick dans une certaine mesure, mais le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve dépendent des mêmes poissons, pêchent le même produit de la même manière, le transforment de la même façon et l'expédient vers les mêmes marchés. Dans certaines zones, en particulier à Terre-Neuve-et-Labrador, les usines paient beaucoup mieux les pêcheurs qu'elles ne le font au Québec. Ce n'était donc ni le gouvernement ni les pêcheurs qui créaient le problème, c'était les transformateurs qui ne payaient pas suffisamment les pêcheurs. Lorsqu'ils le faisaient, il n'y avait pas de problème. Si les transformateurs pensent que le gouvernement va venir leur dire, « Nous allons vous subventionner — votre carburant, vos prix ou autre chose, » ils se font des illusions. Laissons donc le marché déterminer le prix, mais si les pêcheurs ont besoin d'aide, nous serons là pour les aider.

• (0930)

Le président: Merci, monsieur Blais.

Merci, monsieur Hearn.

Madame Bell.

Mme Catherine Bell (Île de Vancouver-Nord, NPD): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur le ministre, d'avoir bien voulu vous libérer pour venir au comité aujourd'hui. Si j'étais chargée d'établir votre emploi du temps, je crains fort que nous ne soyez obligés de le modifier tous les 15 jours pour vous permettre de venir ici.

Je vous remercie de l'esprit d'ouverture dont vous avez fait preuve à notre égard. Je tiens également à remercier votre ministère d'avoir pris en main un problème qui a suscité beaucoup d'inquiétude dans ma circonscription, celui du naufrage d'un chaland dans Robson Bight. Malheureusement, il a fallu attendre un peu, avant que le MPO ne se décide à entreprendre l'enquête qui était si indispensable, mais nous sommes vraiment heureux qu'il l'ait fait, et nous avons maintenant une vidéo de l'épave et espérons qu'elle pourra être remontée à la surface dès que le temps le permettra.

Ce genre de problème inquiète beaucoup les habitants de la côte ouest à cause de la fragilité écologique des eaux. Nous avons affaire à toutes sortes de problèmes: disparition des saumons, des baleines qui représentent un apport économique considérable dans le domaine touristique, et autres choses du même genre, et c'est pour cette raison que les gens sont très soucieux de maintenir la propreté et la salubrité de cette zone pour les poissons et pour l'économie.

Je sais que le MPO a lancé le plan concernant la zone de gestion intégrée de la côte nord du Pacifique où ZGICNP, sur lequel vous allez travailler avec les provinces et les groupes autochtones. Mais on craint que les pêcheurs, les parties intéressées, l'industrie et les collectivités ne participent pas à ce processus. D'ailleurs, rien ne semble actuellement bouger sur ce front et les gens craignent que le processus ne soit en panne.

Nous souhaiterions savoir où l'on en est, ce qui se passe là-bas, et si vous allez mobiliser les collectivités, les parties intéressées et autres pour être bien sûr que vous entendrez tout le monde et qu'il n'y aura pas un autre accident comme celui qui s'est produit dans le Robson Bight. Quels sont donc les plans pour la mise en oeuvre de la ZGICNP?

L'hon. Loyola Hearn: Je vous remercie de votre question et de vos commentaires.

Comme vous l'avez dit, l'affaire de Robson Bight est arrangée, parce que nous avons travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement provincial et les ministères des Pêches et de l'Environnement en particulier. Je dois vous dire que nous avons probablement de meilleures relations de travail avec la province de la Colombie-Britannique qu'avec n'importe laquelle des autres. Nous collaborons étroitement avec toutes les autres provinces et leurs ministres, mais la Colombie-Britannique a vraiment décidé de prendre une part active et a pris un rôle de leadership à de nombreux égards, en particulier en ce qui concerne les questions environnementales affectant les océans et les pêches.

Vous demandiez si nous allions faire appel à la participation des gens dans la zone dont vous parlez. Aucun projet d'une telle ampleur — aucun établissement d'une zone de protection marine, par exemple — ne peut réussir si vous n'y associez pas toutes les parties intéressées. Nous avons déjà eu des exemples de représentants du gouvernement d'Ottawa qui sont venus dire qu'ils allaient protéger les poissons et créer une zone de protection marine. Cela n'a pas marché parce que ces gens-là ne comprenaient pas la situation, n'étaient pas engagés dans le projet, et n'y étaient pas favorables. Quelques années après ce premier échec, ces mêmes personnes, après s'être renseignées et avoir compris l'importance de telles zones, sont revenues demander la création d'une zone de protection. Nous aurons donc un rôle à jouer là-dedans.

Les choses avancent. Ma sous-ministre veut ajouter quelques mots, mais les choses avancent, et nous tenons absolument à y associer toutes les parties intéressées.

### • (0935)

Mme Michelle d'Auray (sous-ministre, Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec): Monsieur le ministre, vous avez expliqué que nous travaillons avec toutes les parties intéressées. Nous préparons actuellement une structure de gouvernance pour la ZGICNP, qui sera inclusive et assurera la participation de tous. Nous nous en tiendrons là tant que toutes les parties intéressées ne seront pas satisfaites de cette structure de gouvernance; c'est là-dessus que nous travaillons en ce moment.

### Mme Catherine Bell: Merci.

J'ai posé deux ou trois fois cette question à la Chambre des communes. Il s'agit de...

Le président: Madame Bell, vous avez à peu près 20 secondes pour poser votre question et obtenir votre réponse.

Mme Catherine Bell: ... d'argent pour la restauration, la gestion, la protection et l'amélioration de l'habitat. La pêche est soumise à toutes sortes de pressions. Lorsque je retourne chez moi, je m'entretiens avec les pêcheurs, les couvoiriers, et les intervenants; ils me disent qu'ils attendent encore l'argent pour leurs collectivités, et je ne le vois pas non plus arriver. Quand obtiendront-ils cet argent et qu'allez-vous faire pour cela?

Le président: Vous répondrez à cette question lorsque vous carguerez vos voiles, monsieur le ministre.

Allez-y, monsieur Kamp.

## M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Excellente question.

Merci, monsieur le président. Merci à vous, monsieur le ministre — et à vos collaborateurs — d'être venus. Nous avons tous des questions à poser de ce côté de la table. Je poserai la première, et j'espère qu'il y aura d'autres questions. Je m'efforcerai d'être bref.

Je crois qu'il y a toujours eu un manque d'intégration au Canada Atlantique entre nos politiques — par exemple, les politiques du propriétaire exploitant et de la séparation de flottille — et ce qui se passe dans la pratique.

Vous avez mentionné une initiative destinée à préserver l'indépendance de la flotte côtière. Pourriez-vous nous donner un peu plus de détails? Je crois qu'il s'est bien écoulé une année depuis que vous l'avez annoncée. Pouvez-vous nous dire où nous en sommes et l'accueil qui a été réservé à cette initiative? Pourriez-vous

aussi nous dire ce que vous en attendez, en dehors de la simple atteinte de ces objectifs?

Quels sont les buts principaux que vous poursuivez pour cette initiative? Autre question, je voudrais savoir si vous avez l'intention d'appliquer le même genre de politique dans la région du Pacifique.

L'hon. Loyola Hearn: Je vous remercie d'avoir posé cette question.

Permettez-moi de vous dire, étant donné que vous êtes député de la côte ouest, que nous avons investi beaucoup d'argent dans les pêches de cette région, dans la santé des océans en particulier, quelque chose de est très important là-bas, mais également dans l'initiative qui a consisté à essayer d'unifier les pêches en Colombie-Britannique. Cette initiative a été mise en oeuvre avec tous les partenaires, et tout le monde a participé aux discussions.

Je crois pouvoir dire que nous n'avons pas eu de conflit dans ces secteurs depuis quelques années. Nous avons ajouté un certain nombre d'agents de protection l'habitat dans la région, ainsi que des agents d'exécution de la loi, et tous savent ce qu'ils ont à faire; ils travaillent également avec les groupes, les agences et les conseils, etc.

Je pense que notre principale réalisation a été d'amener les premières nations à participer à ces consultations et à nos travaux, plutôt que de les avoir laissées à l'écart. Les premières nations ont apporté une contribution importante. C'est ce qui nous a permis de résoudre toute une série de problèmes dans des situations délicates, de sorte que les choses évoluent maintenant de façon satisfaisante.

J'aimerais également mentionner M. Kamp, mon secrétaire parlementaire, qui représente la côte ouest et qui fait de l'excellent travail, étant donné qu'il est membre du comité. Si certains d'entre vous s'intéressent à des aspects particuliers et veulent en parler au ministre ou s'ils souhaitent aborder des questions politiques, qu'ils n'hésitent pas à en faire part à M. Kamp, parce que nous nous parlons tous les jours et que nous pourrons nous occuper de ces choses si le comité le souhaite.

Pour ce qui est de l'indépendance de la flotte côtière, je constate que plusieurs des membres du comité ont siégé ici, avec moi, toutes ces années. Nous étions membres du comité. Chaque fois que les représentants de la côte est — et je pense à des gens comme Earl McCurdy, par exemple — comparaissaient devant le comité, ils disaient que les grandes sociétés et les gens qui avaient de l'argent commençaient à contrôler la pêche. Ils commençaient à acheter des permis. Au lieu que les pêcheurs obtiennent un quota, l'exploitent et en retirent tous les avantages possibles, ils ne faisaient que pêcher pour recevoir un salaire fixe versé par le véritable détenteur du permis, sous la table, en vertu d'un accord de fiducie.

Nous avons beaucoup parlé de cette question, mais nous ne l'avons pas résolue. Nous avons fait quelque chose, lorsque nous avons pris le pouvoir, principalement à cause des observations faites devant le comité. Nous avions dit que nous réglerions cette question. Nous avons mis en oeuvre un programme ayant pour but de supprimer les accords de fiducie, d'accorder les permis aux personnes qui dépendent de la pêche pour subvenir à leurs besoins. Grâce à ce programme, les revenus de la pêche iront dans les poches de ceux qui font ce travail pour gagner leur vie. Nous leur avons donné un délai relativement court pour se préparer et agir en conséquence.

Cette initiative vise donc à faire en sorte que les revenus provenant de la pêche aillent directement aux pêcheurs. Cela ne veut pas dire que nous allons expulser les gens et détruire les entreprises — loin de là —, mais que ce sont les pêcheurs qui obtiendront les permis et qui exploiteront leur propre navire ou entreprise.

• (0940)

M. Randy Kamp: Je pense que je vais céder la parole à M. Allen.

M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC): Je remercie le ministre et ses collaborateurs d'être venus.

J'aimerais poser quelques questions. Il n'y a pas de port pour petits bateaux dans ma circonscription, et on n'y pratique pas non plus la pêche hauturière, mais il y a des entreprises d'aquaculture, et nous nous intéressons beaucoup, dans le réseau hydrographique de la rivière Saint-Jean, au saumon sauvage de l'Atlantique. J'essaie en fait de réconcilier ces deux positions sur l'aquaculture et sur le saumon sauvage de l'Atlantique.

Je sais, comme nous l'avons déjà dit, que l'aquaculture représente un débouché très intéressant pour notre région. Il faudrait, je crois, l'explorer davantage. Ma première question est donc la suivante: Allons-nous bientôt signer une entente relative à l'aquaculture et reconnaître l'importance de cette industrie? En outre, j'aimerais savoir comment il est possible de concilier cela avec certaines difficultés auxquelles fait face la pêche au saumon sauvage de l'Atlantique et l'étude qui a été publiée cette semaine, qui parle des causes entourant les taux élevés de mortalité chez le saumon, taux qui ont même été parfois contestés.

Je crois que la Fédération du saumon du Nouveau-Brunswick me reprocherait de ne pas aborder cette question et celle de la descente des saumoneaux dans la rivière Tobique. Je m'intéresse davantage à la nécessité de faire progresser l'aquaculture, tout en veillant à ce que le dossier avance sans nuire pour autant à la pêche sportive.

L'hon. Loyola Hearn: Je vous remercie de ces excellentes questions.

J'aimerais répondre brièvement à M. Kamp. Vous avez demandé si nous souhaitions favoriser les exploitants indépendants sur la côte ouest. Là encore, il faut dire que la pêche sur la côte ouest est très différente de ce qu'elle est sur la côte est, même s'il y a beaucoup de similitudes entre les deux, et d'ici quelques années, nous ferons tout ce que nous pourrons pour que les revenus de cette activité aillent aux pêcheurs. Ce n'est pas Ottawa qui prendra des initiatives dans ce domaine; elles viendront des pêcheurs, et nous les appuierons.

Mike, vous avez soulevé des questions extrêmement importantes. L'aquaculture est devenue une des priorités de notre ministère et cela, pour deux raisons. La première est que nous essayons de répondre aux préoccupations qui ont été exprimées, ou du moins d'en vérifier le bien-fondé, le cas échéant. Mais pour nous, l'aquaculture, non seulement au Canada, mais dans le monde entier, est devenue une source d'emploi extrêmement importante qui permet de produire des protéines en grandes quantités, ce que ne peut plus faire la pêche traditionnelle, compte tenu de la façon dont nous l'avons exercée ces dernières années.

Nous avons pris des initiatives importantes, à la fois à l'égard du poisson que nous gérons à l'intérieur de la limite des 200 milles et dans nos rapports avec nos partenaires internationaux à l'extérieur de cette limite, pour essayer de privilégier la conservation des stocks, qui est l'objectif ultime de toutes nos décisions. Grâce à cette collaboration, nous constatons que les stocks de poisson cessent de diminuer. Nous avons même observé une légère augmentation des stocks d'un certain nombre de poissons.

Nous essayons de préserver les espèces les plus saines et de reconstituer les stocks de celles qui ont pratiquement été détruites. Mais, en attendant, nous n'arrivons pas à répondre à la demande insatiable de poissons de qualité. L'aquaculture nous permet-elle de produire du poisson frais de qualité? Absolument, et ce dans diverses régions du pays: au Nouveau-Brunswick tout d'abord, en Colombie-Britannique, et maintenant à Terre-Neuve-et-Labrador.

Les problèmes qui ont récemment été mentionnés à propos du saumon concernaient probablement deux aspects: l'un d'eux est le pou du poisson. Nous avons fait toute une série d'études — indépendantes et internes —, et il est difficile de savoir si le pou du poisson est un phénomène plus répandu à proximité de fermes d'élevage du saumon qu'ailleurs.

Mais ce qui m'a le plus inquiété, dans l'une des études que j'ai lues récemment, c'est que nous avons constaté une diminution du nombre de saumons et de truites dans les secteurs où il y a de l'aquaculture. Nous observé une diminution semblable des stocks de saumon dans tous les secteurs, c'est-à-dire dans des régions où l'aquaculture n'est pas pratiquée, ne l'a jamais été et ne le sera jamais. Il se passe quelque chose dans l'océan. C'est peut-être la migration. Il y a un grand nombre de nos espèces pélagiques, en particulier, qui migrent vers le nord. Les sardines que l'on trouvait en abondance au large des côtes de la Californie se retrouvent maintenant au large de la Colombie-Britannique. Nous voyons maintenant, pour la première fois, du hareng au Labrador, etc.

Mais les saumons remontent moins les rivières, aujourd'hui. Avant, nous réussissions à prévoir avec une grande précision le nombre de saumons qui allaient revenir dans une rivière donnée, et nous étions très proches de la réalité. Depuis quelques années, nos chiffres sont complètement faux et nous n'avons pas trouvé d'explications, sinon qu'il se passe quelque chose entre le moment où le saumon quitte les frayères et son retour — soit lorsqu'il quitte la rivière, lorsqu'il y revient ou encore quand il est dans la mer.

Un des phénomènes que se répand maintenant à l'ensemble du pays — et qui touchait auparavant uniquement Terre-Neuve-et-Labrador —, c'est la prédation. Nous avons toujours parlé des phoques. Un de mes prédécesseurs, John Efford, parlait toujours des phoques et de la diminution des stocks. Au cours de mes deux dernières visites en Colombie-Britannique, les gens se disaient surtout préoccupés par les prédateurs. C'est un problème que nous devons examiner, en particulier dans votre secteur du golfe où il est très important. Nous devons donc chercher à savoir ce qui se passe exactement.

• (0945)

Le président: Nous pouvons nous en occuper en amont et en aval, comme on dit.

Nous allons maintenant accorder trois minutes à chacun des partis pour une deuxième série de questions. Il nous reste à peu près 12 minutes et demie et nous allons essayer de respecter le plus possible ces périodes de trois minutes.

Monsieur Matthews.

M. Bill Matthews (Random—Burin—St. George's, Lib.): Merci, monsieur le président.

J'aimerais souhaiter la bienvenue au ministre et à ses collaborateurs. Pour prendre moins de temps, je vais poser quelques brèves questions. Pour ce qui est des ports pour petits bateaux, lorsque vous étiez membres du comité et jusqu'à aujourd'hui... nous nous sommes toujours inquiétés du fait que les approbations n'étaient pas accordées suffisamment rapidement, que les travaux étaient retardés, que les projets ne démarraient pas et qu'il y avait ensuite des reports.

Je me demandais si vous aviez essayé d'accélérer le processus d'approbation des demandes pour que les travaux s'effectuent au cours de la saison pour laquelle il était prévu de les faire.

Il y a un autre sujet sur lequel j'aimerais vous poser une question très brève. J'ai examiné les transferts de quotas entre les parties signataires de l'OPANO et constaté qu'en 2007, le Canada avait transféré au Japon, je crois, 500 tonnes métriques de sébaste du secteur 3M. Je me demande si vous pourriez expliquer au comité les raisons de ce transfert.

L'hon. Loyola Hearn: Monsieur le président, je vais répondre à la première question et je demanderai à David de répondre à la seconde.

Le processus d'approbation concernant les ports pour petits bateaux s'est sans doute alourdi puisqu'il y a davantage de gens qui y participent, qu'ils soient issus des collectivités ou de groupes écologiques. Les ministères de l'Environnement, de la Santé, les groupes environnementaux... pour faire quoi que ce soit, il faut aujourd'hui obtenir toutes sortes de permis. Voilà qui n'arrange pas les choses

Nous essayons d'accélérer le processus. Au sein de notre ministère, nous avons tenté de déterminer quelles étaient les directions concernées par ces approbations et nous les avons réunies. Nous avons également établi une relation d'étroite collaboration avec nos collègues des autres ministères. Nous essayons de faire la même chose avec l'ensemble du gouvernement. Qu'il s'agisse de l'approbation d'un projet minier ou de la construction d'un quai, nous essayons d'accélérer le traitement des demandes. C'est une question de bon sens.

Pour ce qui est de l'autre question, je vais inviter David à y répondre.

M. David Bevan (sous-ministre adjoint, Gestion des pêches et de l'aquaculture, ministère des Pêches et des Océans): Bien évidemment, comme toutes les sociétés canadiennes, le Canada veut optimiser les quotas qu'il obtient dans le cadre de l'OPANO. Dans certains cas, cela veut dire que nous sommes autorisés à pêcher du poisson, que nous ne pouvons pêcher de façon efficace ou économique, et nous échangeons alors ces quotas de poissons, par exemple, dans ce cas-ci du sébaste pour de la crevette.

C'est une pratique commerciale qui est appuyée par la délégation canadienne et les entreprises qui exploitent les quotas qui nous sont attribués par l'OPANO. Nous avons décidé de maximiser les rendements en échangeant du sébaste contre de la crevette avec le Japon.

• (0950)

Le président: Vous avez 30 secondes.

M. Bill Matthews: Une précision; affirmez-vous que les entreprises canadiennes ne sont pas intéressées à pêcher le sébaste du secteur 3M, mais préfèrent pêcher la crevette? La crevette a sans doute une valeur supérieure à celle du sébaste. Nous avons donc obtenu une quantité inférieure de crevettes en échange de 500 tonnes métriques de sébaste? Est-ce bien ce que vous dites?

M. David Bevan: Oui, c'est bien ce que je dis.

**M. Bill Matthews:** Il n'y a personne pour pêcher ce poisson? Personne ne veut le faire? Y a-t-il des sociétés canadiennes qui ont essayé?

M. David Bevan: Sur le Bonnet Flamand, personne n'est vraiment intéressé à pêcher le sébaste, compte tenu de sa taille, du coût et du reste.

Le président: Merci, monsieur Bevan.

Monsieur Lévesque, trois minutes.

[Français]

M. Yvon Lévesque (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ): Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, bonjour.

J'ai pris contact avec vous l'année dernière, je crois, concernant les quotas de béluga accordés à divers villages de la baie d'Hudson et de la baie d'Ungava ainsi que le calcul de ces quotas. Vous m'aviez alors informé que vous seriez prêt à rencontrer ces gens, et je leur ai transmis le message. Je crois que vous les avez rencontrés, d'ailleurs. Mme Dansereau a déjà eu l'occasion de rencontrer ces gens, et elle connaît leurs revendications.

Le village d'Akulivik, par exemple, est sur la pointe de la baie d'Ungava et de la baie d'Hudson, et les bélugas passent à proximité. Les gens de ce village vont pêcher près des villages situés plus au sud, mais les quotas de prises pour les villages du sud sont comptés dans ceux du village de la pointe. C'est devenu un problème.

Par ailleurs, je pense que vous aviez mandaté des gens du Nunavik pour surveiller les populations de béluga. Par contre, quand ils faisaient leurs rapports, des gens du ministère devaient toujours aller en vérifier la véracité. Or, quand les gens du ministère se présentaient, le nombre de bélugas avait déjà été dépassé, ce qui avait comme effet de réduire les possibilités, en termes de quotas, pour les gens des côtes. Je pense que vous en avez discuté. J'espère, en tout cas, qu'une solution a été proposée à ce sujet.

À une autre extrémité de mon territoire, soit au nord du golfe Saint-Laurent, la quantité de morue est un problème. L'année dernière, le quota de morue était de 2 000 tonnes, je crois. On connaît les problèmes qui sévissent dans ce domaine. Pour l'année 2008, va-t-on prévoir un minimum, de façon à permettre aux pêcheurs et aux entreprises du nord de la côte de survivre?

[Traduction]

L'hon. Loyola Hearn: Merci beaucoup. Je vous remercie, monsieur Lévesque.

Pour ce qui est des bélougas, j'ai rencontré un groupe d'Inuits du nord pour parler de ce dossier. Ils ont soulevé exactement les mêmes questions et formulé les mêmes remarques que les vôtres, et je crois que tout cela était tout à fait pertinent. Ils nous ont dit que lorsque nos agents effectuaient des comptages dans leur secteur, les bélougas étaient déjà ailleurs et que ces agents n'obtenaient jamais des chiffres exacts.

Un de ces Inuits avait environ 70 ans. Il avait vécu dans la région. Il savait ce qui se passait. Il savait comment les bélougas se déplacent. Nous nous sommes entendus, et c'est ce que nous faisons, pour que la biomasse, par rapport aux quotas, soit déterminée sans que nous ayons à effectuer nous-mêmes ce comptage. Nous communiquons avec certaines personnes, comme les anciens, dans différents secteurs, et nous les invitons à travailler avec nous, pour être sûrs que nous comprenons bien les déplacements des bélougas. Nous essayons d'en arriver à un consensus. Nous sommes en train de mettre en place ce processus. Nous espérons que cela nous permettra de résoudre une partie des problèmes.

Pour ce qui est de...

Le président: Pour ce qui est de l'autre question, monsieur le ministre, vous allez devoir la garder pour vos remarques finales, parce que votre temps de parole est écoulé.

Madame Bell.

Mme Catherine Bell: Merci. J'espère qu'il n'utilisera pas mon temps de parole.

Je tiens à remercier mon collègue, M. Allen, pour la question qu'il a posée au sujet de l'aquaculture. C'est une autre question qui touche ma circonscription. Nous reconnaissons que cette activité crée des emplois bien rémunérés dans les petites collectivités isolées de la côte qui en ont besoin. Je suis heureuse de savoir que vous travaillez sur cette question avec elles.

L'autre aspect concerne les études sur le pou du poisson, qui ont été effectuées sur de nombreuses années et qui démontrent qu'il y a un problème. Mais comme vous l'avez admis, il y a beaucoup d'autres éléments qui touchent notre saumon, notamment le réchauffement planétaire et les changements climatiques. Nous savons qu'il se passe quelque chose dans l'océan. Il y a des projets industriels, commerciaux et résidentiels qui entraînent une perte de l'habitat dans les petites rivières. On pratique des coupes de bois dans les bassins hydrographiques et cela modifie l'écoulement de l'eau. Il y a toutes sortes de facteurs qui ont un effet négatif sur le poisson sauvage.

Vous dites que vous avez augmenté le nombre des agents d'exécution de la loi et des agents chargés de la restauration de l'habitat. J'aimerais savoir combien il y en a et où ils travaillent. Encore une fois, lorsque je suis chez moi, on me pose toujours la question suivante: « Où sont ces agents? Nous en avons plein les bras, nous avons besoin d'aide. Il n'y a pas suffisamment de fonds, de sorte que nous sommes très heureux que vous puissiez faire quelque chose dans ce domaine ».

Les gens me disent également qu'à cause de ces contraintes et de la disparition du poisson... Vous avez vous-même mentionné le fait que les stocks avaient diminué. Pensez-vous qu'il serait important de faire davantage? Je me demande si le prochain budget prévoira davantage de fonds pour ce genre de travail.

• (0955)

L'hon. Loyola Hearn: Merci beaucoup. Voilà de bonnes questions.

Premièrement, je crois que nous avons ajouté 12 agents de protection de l'habitat et 22 agents d'exécution de la loi — et quelqu'un pourra peut-être me corriger si je me trompe — l'année dernière, seulement en Colombie-Britannique, ce qui est très positif.

Mais il ne suffit pas d'embaucher des agents d'exécution de la loi ou des agents de protection de l'habitat, c'est la même chose pour les fonds. On demande toujours davantage d'argent. Ce n'est pas toujours la solution. Là encore, pour revenir au commentaire qu'a fait plus tôt M. MacAulay, l'important c'est ce qu'on fait avec les fonds dont on dispose. L'insuffisance de fonds est souvent un prétexte pour ne pas amener les gens à collaborer.

Les gouvernements, cela veut dire les contribuables moyens, ne devraient pas payer pour réparer des dommages causés par des gens qui ont de l'argent. Pour nettoyer l'environnement, pour assurer la sécurité des zones de pêche, il ne suffit pas de faire appel aux agents des pêcheries, aux pêcheurs ou aux collectivités. Il faut que l'industrie agisse. Il faut que tous les acteurs collaborent. Je pense que les gens le reconnaissent aujourd'hui, j'en suis convaincu. J'ai

constaté un grand changement dans les attitudes. Je pense que le moment est venu d'en profiter.

Il faut coordonner notre action.

Le président: Excusez-moi, monsieur le ministre, c'est ce que vous faites avec le temps dont vous disposez qui est important ce matin.

Monsieur Keddy, vous avez trois minutes.

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur le ministre, d'être venu ce matin. M. Byrne a mentionné le fait que vous avez été longtemps membre de ce comité et je vous souhaite donc la bienvenue.

J'ai un commentaire et deux questions, et je vais vous les soumettre dans cet ordre.

Premièrement, je tiens à vous remercier pour la position que vous avez adoptée au sujet de la chasse au phoque ainsi que pour le travail qu'a effectué votre ministère dans ce domaine et pour sa collaboration. C'est, je crois, la première fois depuis longtemps que nous avons une relation efficace et positive avec le ministère au sujet de la chasse au phoque et pour défendre les intérêts du Canada dans le monde — mais en particulier en Europe. Nous sommes donc heureux de le mentionner. Je vous remercie d'avoir adopté cette attitude. C'est un sujet délicat et sensible, mais nous sommes du bon côté sur cette question.

Deuxièmement, j'aimerais parler de la longueur des bateaux. Vous avez déjà dit, à plusieurs reprises d'ailleurs, qu'il ne faudrait pas accorder une grande importance à la longueur d'un bateau. Bien souvent, pourtant, elle influence la sécurité, mais il y a aussi le fait que les fonctionnaires du MPO créent des divisions et des jalousies entre les flottes au sujet de la longueur des bateaux.

Il y a eu, dans ma circonscription, un certain nombre de cas où nous avons demandé à des pêcheurs de se procurer des permis pour plusieurs espèces. Un pêcheur qui détiendrait un permis pour le homard LFA 34 ou LFA 33 aurait besoin d'un navire de 44 pieds, 11 pouces ou, aujourd'hui, d'un navire de 50 pieds; mais étant donné que le permis pour le poisson de fond exigeait au départ un navire de 34 pieds, 11 pouces, le pêcheur ne peut transférer son permis de poisson de fond sur le bateau de 50 pieds; il lui faut donc deux bateaux et cela l'empêche de gagner sa vie en sécurité parce qu'il ne peut pas utiliser un bateau de 50 pieds. C'est un problème réel qui ne va pas disparaître.

L'autre question concerne la séparation des flottes et la politique relative aux propriétaires-exploitants, qui a un effet différent dans la région sud-ouest de la Nouvelle-Écosse — où il y a des pêcheurs indépendants — que dans le reste du pays. Nous n'avons toujours pas réglé le problème qui vient du fait que les acteurs importants, qui ont des quotas de milliers de tonnes, continuent très souvent de vendre ces quotas à de petits pêcheurs, à des pêcheurs qui utilisent de petits bateaux, et nous nous trouvons dans une situation où il y a de petites usines de traitement du poisson qui ne peuvent faire de l'intégration verticale grâce à un, deux ou trois contrats de fiducie, et qui utilisent ces contrats pour assurer leur approvisionnement, mais qui se trouvent maintenant dans une situation où elles sont obligées de s'en débarrasser. Je sais que c'est une question complexe et que vous vous y êtes attaqué.

• (1000

L'hon. Loyola Hearn: Très brièvement, monsieur le président, tout d'abord...

Le président: Mathématiquement, monsieur le ministre, trois minutes sont trois minutes et étant donné qu'il a fallu trois minutes pour poser la question, il ne reste plus rien pour votre réponse.

Je vais accorder maintenant au ministre cinq minutes pour présenter quelques commentaires. Au nom du ministère, je vous remercie d'être ici ce matin.

Je suis désolé d'être aussi strict, mais je n'ai pas le choix.

### L'hon. Loyola Hearn: Merci, monsieur le président.

Si le comité veut que je revienne et que nous réussissons à nous entendre sur une date, je reviendrai certainement. Je suis heureux d'être ici

J'aimerais répondre à quelques questions et aborder des points dont je n'ai pu parler pendant mes cinq minutes.

Je dirais à M. Keddy que ce ne sont pas les fonctionnaires qui dirigent le ministère des Pêches et des Océans. C'est moi. C'est moi qui suis sous le feu des projecteurs et qui en retire le crédit, mais c'est également moi que l'on critique si nous ne faisons pas ce qu'il faut. J'ai une excellente équipe de collaborateurs. Ensemble, nous essayons de faire ce qu'il faut. Je défie quiconque de comparer ce qui a été fait ces dernières années avec les initiatives que notre groupe a eu le courage de lancer. Nous avons fait des choses inédites. Est-ce que tout le monde l'apprécie? Peut-être pas. Avonsnous fait des progrès et aidé les pêcheurs? Oui, nous l'avons fait.

Pour ce qui est de la longueur des bateaux dans votre secteur, cela va très bien lorsqu'on parle de certains types de pêche pour lesquels la longueur du bateau n'influence pas la compétitivité. Mais pour les pêches fixes, comme le homard, il n'y a pas de quotas. Celui qui a le plus gros bateau, le plus rapide, peut sortir par mauvais temps et transporter davantage de cages. Cela place certains pêcheurs dans des situations défavorables. C'est là qu'est le problème, mais je comprends ce que vous dites. La sécurité est également un aspect. Il faut examiner ces choses, mais en s'efforçant d'être juste envers tout le monde.

Pour ce qui est de la morue sur la côte nord du Québec et les régions situées au nord, cela dépend. L'essentiel pour nous est la conservation de l'espèce. Lorsque j'ai vu, l'été dernier, que des gens des premières nations n'acceptaient même pas le poisson qu'ils utilisaient socialement pour leurs cérémonies par souci de conservation, j'ai compris que les choses avaient changé. Nous avons beaucoup progressé. Il faut en être conscient. Allons-nous répartir les quotas équitablement et les augmenter autant que nous pouvons? Absolument.

Je regrette que nous n'ayons pas parlé davantage des glaces et de la chasse au phoque. Nous avons un expert en la matière ici ce matin, M. Dryden, et j'aurais aimé qu'il intervienne davantage. Il s'est débrouillé sur la glace probablement mieux que n'importe lequel d'entre nous et même que les chasseurs de phoque.

Nous essayons de créer des pêcheries durables et économiquement rentables. Si nous n'arrivons pas à conserver ce que nous avons, nous ne pourrons pas faire grand-chose. Il faut d'abord protéger ce que nous avons. Il faut ensuite renforcer les stocks. Nous pouvons le faire. La limande à queue jaune est en train de revenir. La quantité de plie canadienne augmente tellement que nous allons presqu'être obligés d'ouvrir cette pêche à cause de toutes celles que l'on retrouve dans les prises accessoires. La morue influence les prises de turbot. La pêche a-t-elle un avenir? Absolument.

Faisons-nous face à de nombreux problèmes? Absolument. Rien ne sert de se plaindre et de chercher des excuses. Nous avons essayé de faire ce que nous pouvions, de faire participer le plus grand nombre de personnes possible. Il est surprenant de constater que, quand tous les intéressés sont réunis, ils ont tous un rôle à jouer.

Monsieur le président, nous avons été très heureux d'être ici. Je tiens à remercier mes amis du Québec. Je vous remercie tous pour votre appui.

Je dirige un grand ministère — je n'en changerais pour rien au monde. Mais il pourrait y avoir des élections demain, après-demain, le mois prochain ou l'année prochaine, nous ne le savons pas. Ce qui m'affole, c'est que l'un d'entre vous pourrait être à ma place au cours de votre prochaine séance. Je vous souhaite donc à tous bonne chance.

Merci.

**(1005)** 

Le président: Monsieur le ministre, je vous remercie d'être venu ce matin avec vos collaborateurs. Vous vous êtes adressé à moi à quelques reprises en me disant, monsieur le Président de la Chambre. Je sais que je parle deux langues officielles, mais ce ne sont pas nécessairement les langues officielles du Canada.

Nous nous réservons le droit de vous demander de revenir. Merci.

Nous allons maintenant faire une pause de cinq minutes avant d'entendre les témoins suivants.

- \_\_\_\_\_ (Pause) \_\_\_\_\_
- (1010)

Le président: Reprenons.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Allen Gaudry, président par intérim de la Manitoba Commercial Inland Fishers Federation.

Bienvenue, monsieur Gaudry.

La formule utilisée ici consiste, comme vous l'avez constaté, à vous laisser faire une allocution de quelques minutes; nous passerons ensuite aux questions.

Sans attendre davantage, je vais donc vous donner la possibilité d'éclairer le comité sur les questions et les préoccupations qui sont les vôtres.

M. Allan Gaudry (président par intérim, Manitoba Commercial Inland Fishers Federation): Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité.

Je m'appelle Allan Gaudry et je suis le président par intérim de la Manitoba Commercial Inland Fishers Federation. Je vous remercie de nous donner la possibilité de vous présenter cet exposé pour le compte de la Fédération.

En avril 2005, la Manitoba Commercial Inland Fishers Federation a été constituée à la suite de discussions qu'ont eues la Southern Chiefs' Organization et les pêcheurs du Manitoba. La MCIFF est composée d'un président et de 12 administrateurs qui représentent 12 régions de la province du Manitoba. L'organisation regroupe environ 2 275 pêcheurs et assistants-pêcheurs dans la province.

D'après le recensement de 2006, 75 p. 100 des pêcheurs manitobains étaient d'origine autochtone. Avec l'aide du gouvernement et d'organismes politiques, le conseil d'administration établit des buts et des objectifs réalisables qui permettront aux collectivités autochtones de lancer des initiatives durables à long terme dans le domaine des pêches.

Les changements projetés dans les programmes et services gouvernementaux touchant les pêches constituent un sujet de préoccupation pour tous les pêcheurs manitobains. Le rôle que jouent les pêcheurs autochtones dans le secteur des pêches n'est pas reconnu. Le gouvernement provincial propose, à l'heure actuelle, un règlement sur les pêches au sujet duquel les pêcheurs autochtones n'ont pas été consultés comme les autres acteurs et n'ont pu apporter leurs connaissances uniques et traditionnelles.

Les pêcheurs font face à de nombreuses difficultés qui compromettent la rentabilité de leurs activités. Des comités ont été formés pour tenir des réunions publiques en vue de recueillir des renseignements et pour que le public puisse faire connaître ses difficultés et ses préoccupations. Jusqu'ici, les utilisateurs et les pêcheurs traditionnels ont été très peu consultés. Les pêcheurs manitobains ont compris qu'ils devaient faire connaître clairement leurs inquiétudes et leurs problèmes auprès aux gouvernements fédéral et provinciaux.

Nous allons aborder dans cet exposé les questions qui ont été soulevées par les membres de la MCIFF, mais elles ne sont pas classées par ordre de priorité.

Premièrement, les bassins hydrographiques recouvrent un large territoire qui va d'une ligne située à 500 milles au sud du lac Winnipeg jusqu'à 1 000 milles à l'ouest, vers les montagnes Rocheuses. Tous ces cours d'eau convergent vers le Manitoba. Au Manitoba, les rivières et les lacs sont remplis à pleine capacité au moment de la fonte des neiges, au printemps, et pendant les grosses pluies d'automne, ce qui endommage nos ports. Ce problème vient du fait que dans ces régions, les municipalités rurales favorisent le drainage des terres à un point tel que les champs sont asséchés en quelques jours après la fonte des neiges, alors qu'auparavant, cela prenait plusieurs semaines.

Les agriculteurs des municipalités rurales disposent d'un pouvoir énorme pour ce qui est de drainer leurs terres agricoles en vue de les cultiver ou d'y faire pousser du fourrage. Il faudrait revoir cette pratique. L'agriculture doit assumer la responsabilité des dommages qu'elle cause. Ce genre de drainage suscite d'autres inquiétudes notamment au sujet de la qualité de l'eau. En l'absence de filtrage naturel, les produits chimiques et le phosphore que les agriculteurs utilisent se retrouvent dans les rivières et les lacs, et ont ainsi une incidence sur les frayères.

Les poissons fraient pendant que les eaux sont hautes, mais après quelques jours, l'eau s'écoule et les poissons ne peuvent plus descendre les rivières. Ils n'ont aucun moyen de retourner dans le lac et meurent avec le fraie. Il faudrait procéder à un drainage progressif et non rapide. Mais les agriculteurs n'aiment pas voir leurs champs inondés pendant plus de cinq jours.

Les ports situés au Manitoba se sont vraiment améliorés ces dernières années, depuis qu'on a constitué des ports consacrés à la pêche commerciale, qui font l'objet d'un contrôle local et d'un partenariat avec les ports pour petits bateaux. Il faut continuer à appuyer ces structures en plus d'entretenir et d'étendre les nouvelles structures dans d'autres collectivités.

Il faut que les ports soient en mesure d'abriter de gros navires pour les situations d'urgence. Les petites collectivités de pêcheurs n'ont pas les moyens d'agrandir leurs ports ou de réparer les structures existantes, qui sont en mauvais état et dangereuses.

Il y a là, à l'heure actuelle, une crise dans le secteur de la pêche, en raison du faible prix du poisson, et les pêcheurs ne peuvent pas faire grand-chose pour changer la situation. Il est difficile de percevoir des droits auprès des touristes.

Il convient d'examiner ces questions non seulement du point de vue des besoins des collectivités, mais également du point de vue de la sécurité. Nous avons besoin d'avoir accès à des ports sécuritaires pendant les tempêtes d'hiver. Des ports comme le Princess Harbour et le Lynx Harbour sont de bons refuges, mais ils doivent être améliorés. Plusieurs ports se sont envasés au cours des années, et il faut lancer des programmes de dragage pour les remettre en état. Il y a des bateaux qui s'échouent et sont immobilisés à cause de ce problème.

Il y a de nombreuses rivières qu'il faudrait draguer à leur embouchure pour faciliter l'accès des bateaux. C'est une autre question qui touche la sécurité.

#### • (1015)

L'embouchure de la rivière Rouge pose un grave problème au printemps. Les travaux qu'effectue la province sur le prolongement du canal d'évacuation des crues provoquent de graves inondations dans la région de Selkirk.

Dauphin River Harbour connaît un problème semblable à l'automne et au début de l'hiver. L'accumulation de glace de frasil cause des dommages aux ports et inonde la route 513, le seul accès à la collectivité et à la première nation. La rivière Waterhen est une autre rivière qui touche les collectivités à la fonte des neiges et au moment du regel, l'accumulation de glace de frasil causant des dommages à leurs ports.

Le dernier différend concerne le contrôle qu'exerce le gouvernement sur les débits du détournement du Portage et du barrage Fairford. La disparition des frayères et la diminution des stocks de poissons et de leur habitat sont dues au fait que les mécanismes de contrôle des débits sont ouverts et fermés au mauvais moment. Ils gênent la migration du poisson. C'est un problème qui existe depuis longtemps. Il a été mentionné de très nombreuses fois au ministère; je le mentionne encore une fois aujourd'hui.

Nos membres attirent régulièrement notre attention sur ces problèmes, entre autres. Ce sont les problèmes auxquels font face les pêcheurs du Manitoba.

Nous vous remercions de votre attention.

Le président: Merci, monsieur Gaudry.

Nous amorçons la période de questions, et nous commençons par M. MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous souhaite la bienvenue. Vous avez dit que plus de 2 000 personnes sont engagées dans le secteur des pêches et qu'à peu près les trois quarts de ces personnes appartiennent aux premières nations. Est-ce exact?

### M. Allan Gaudry: Oui.

L'hon. Lawrence MacAulay: Vous avez dit quelque chose au sujet de règles qui doivent être mises en place. J'aimerais vous entendre élaborer sur les règles et sur le problème que vous avez, au niveau provincial et au niveau fédéral. Il n'y a pas grand-chose que nous puissions faire au sujet des règles provinciales, mais nous aimerions quand même avoir un aperçu des problèmes concernant les nouvelles règles.

M. Allan Gaudry: Vous voulez parler des règles et du règlement?

**L'hon. Lawrence MacAulay:** Oui. Vous avez dit qu'il y avait un problème concernant le règlement que l'on s'affaire à mettre en place. J'aimerais que vous élaboriez sur les règles et sur les problèmes que vous avez face à ces nouvelles règles.

**M.** Allan Gaudry: Les règlements qui sont en vigueur au Manitoba relèvent de la province. Le gouvernement fédéral ne participe pas à la gestion des pêches; c'est plutôt la province qui s'en charge, de sorte que les règles et les règlements viennent de la province.

Notre problème est le manque de communication et de consultation avec les parties intéressées. J'espère qu'il y aura des changements. J'espère aussi qu'il y aura ce que nous appelons un conseil de gestion des ressources. Il faut espérer que la province, les intervenants et les responsables de la commercialisation pourront faire partie d'un même comité et proposeront un règlement pour le développement durable des pêches.

Il y a des changements à l'horizon. Nous ne les avons pas encore vus, mais il faut espérer qu'ils seront mis en oeuvre au cours des prochains...

### **●** (1020)

L'hon. Lawrence MacAulay: Avez-vous suffisamment de renseignements sur ce qui se passe, sur les règles que l'on s'affaire à mettre en place?

M. Allan Gaudry: Depuis que les changements sont en cours, soit depuis trois ans, nous avons vu des progrès.

L'hon. Lawrence MacAulay: Vous avez parlé de bassins hydrographiques, de drainage des terres agricoles et du problème de mortalité des poissons. Ce sont des problèmes qui surgissent à plusieurs endroits différents. J'aimerais vous entendre élaborer, pour le bénéfice de notre comité, sur ce qui devrait être fait dans ces situations, selon vous. Où se situe le problème? D'après vous et d'après votre comité, qu'est-ce qui devrait être fait?

Si je vous ai bien compris, vous avez dit à notre comité — vous ne l'avez pas dit, mais je vous le demande — que le drainage des terres agricoles entraîne la mortalité des poissons.

M. Allan Gaudry: Le drainage des terres agricoles se fait tellement rapidement aujourd'hui. Lors de l'écoulement printanier, les poissons remontent ces voies d'eau. Ce n'est pas un drainage naturel, puisqu'il s'agit de canaux aménagés par les municipalités.

L'hon. Lawrence MacAulay: Est-ce que cela tue les poissons?

M. Allan Gaudry: Cela tue les poissons. Puisque ces canaux remontent à l'intérieur des terres, ils aboutissent dans les marais. Quand la période de drainage cesse, le poisson reste pris dans ces zones. Et lorsqu'il reste pris dans ces zones, il n'a aucune façon de revenir vers les lacs, parce qu'il n'y a plus d'eau. L'écoulement des eaux est tellement rapide.

Il faut en arriver à un drainage graduel en mettant en place des structures qui ralentiront le processus de sorte que le drainage pourra durer au moins quatre semaines. Cette période devrait permettre aux poissons de frayer et de revenir vers les lacs. Aujourd'hui, les canaux de drainage sont construits suivant une technologie avancée et l'eau qui y circule se déplace rapidement, en l'espace de quelques jours. Et c'est cela qui nous préoccupe.

**L'hon. Lawrence MacAulay:** Qu'est-ce qui devrait être mis en place? Est-ce qu'il faudrait mettre en place un système qui favoriserait un drainage graduel?

M. Allan Gaudry: Oui, il devrait y avoir une structure qui permettrait de ralentir l'écoulement des eaux. Il faut que le ralentissement favorise un drainage progressif et non un écoulement rapide comme dans les installations actuelles. À ce moment, vous verrez une différence sur l'habitat du poisson et sur les stocks de poissons qui pourront alors frayer et revenir vers les lacs.

Ce sont quelques-uns des problèmes qui ont été portés à notre attention. Quand vous mettez de la roche au fond des canaux de drainage, cela ralentit le débit de l'eau. J'ai vu ce type d'installation dans quelques rivières. Je dois vous avouer que cela permet de ralentir le débit de l'eau et permet aux poissons de migrer. Dans ces canaux de drainage à écoulement rapide, la vélocité de l'eau est telle que les poissons ne peuvent remonter jusqu'à leur aire de frayage. Par conséquent, il faut ralentir l'écoulement de l'eau grâce à l'utilisation de roches.

L'hon. Lawrence MacAulay: Ainsi, certains des nouveaux canaux que vous recommandez ou certains des canaux qui sont bien faits, selon vous, est-ce que cela prend...? Les engrais et les nutriments sortent du sol. Si des canaux appropriés étaient aménagés, cela serait-il une façon d'empêcher ces éléments d'aller dans l'eau? Je soupçonne que vous me dites que cela contribue à tuer les poissons.

M. Allan Gaudry: Nous ne disons pas que ce sont les produits chimiques qui tuent les poissons. Nous disons que c'est parce que les poissons sont coincés, qu'ils ne peuvent revenir. S'il y avait une structure quelconque pour ralentir le débit d'eau, les produits chimiques qui se trouvent dans l'eau seront également ralentis et ces installations aideront à la filtration. Il faut une forme quelconque de filtration pour ralentir l'écoulement de l'eau dans des canaux aménagés sans tenir compte des pêches. C'est un problème de taille pour nous.

**L'hon. Lawrence MacAulay:** Vous avez aussi parlé d'urgences, et je crois que vous avez mentionné un double problème: les quais ou les ports plus particulièrement, puis les aires dont vous avez besoin pour les situations d'urgence. J'aimerais que vous élaboriez sur le sujet.

M. Allan Gaudry: Il me semble que de nos jours, le vent se lève très rapidement pour former des tempêtes à peine quelques heures plus tard. Vous pêchez et tout à coup vous prenez conscience que la tempête approche. Ces tempêtes sont plus fortes que toutes celles que nous avons connues par le passé. Que faites-vous pour rentrer, pour atteindre la rive? Vous vous rendez au port. Il nous faut des ports. Peut-être aussi que d'autres collectivités pourraient les utiliser. Et il y a des défis qui se posent pour la construction de nouvelles installations. Le financement est difficile à obtenir. De plus, il y a des ports qui ont besoin d'être réparés. Ce sont là les défis auxquels nous faisons face, pour l'entretien et la maintenance de nos ports, pour nous assurer qu'ils sont toujours utilisables. Et qui verse les fonds pour effectuer les réparations? Ce sont là les questions que nous nous posons. Nous avons du mal à trouver le financement pour le maintien de ces structures. Elles sont nécessaires. Et il y a aussi toute la question de la sécurité, lors des tempêtes.

**●** (1025)

**L'hon. Lawrence MacAulay:** J'aimerais vous entendre parler du dragage. Est-ce que le dragage se fait de manière appropriée? En cas de tempête, cela pose un problème plus grave.

M. Allan Gaudry: Lorsqu'il y a une tempête, les volumes d'eau sont plus importants, le débit d'eau qui passe dans les canaux est plus élevé, le débit d'eau des rivières est également plus élevé en direction des lacs. Tout cela cause de l'érosion. Les tempêtes causent l'érosion des rives et quand il y a des débris qui flottent à la surface des lacs et qu'ils se coincent dans notre équipement, cela le détruit.

Par conséquent, nous sommes très préoccupés lorsque de telles quantités d'eau pénètrent dans les canaux de drainage. Le niveau d'eau s'élève tellement que cela entraîne des dommages. Pour nous, c'est l'agriculture qui est principalement responsable de cet état de fait. Et cette industrie fait du lobbying. Elle souhaite que les terres soient défrichées et qu'elles soient drainées. Mais cela a également des effets sur d'autres secteurs. Quand cette industrie sera-t-elle responsable et quand prendra-t-elle des mesures pour corriger le problème?

L'hon. Lawrence MacAulay: Mais vous avez également indiqué, si je vous ai bien entendu, que cette quantité d'eau considérable cause des problèmes même dans certaines collectivités.

M. Allan Gaudry: En hiver, le débit d'eau ne ralentit pas. Même en hiver, vous avez parfois de grandes quantités d'eau qui coulent...

L'hon. Lawrence MacAulay: J'aimerais vous entendre dire si cela pourrait être un avantage pour vous, pour le problème auquel fait face votre collectivité, J'aimerais vous entendre aborder cet aspect.

M. Allan Gaudry: C'est là où commencent les problèmes de la collectivité, parce que le frasil s'accumule et lorsqu'il y a accumulation de frasil, cela bloque les rivières à l'embouchure des lacs. À ce moment-là, les rivières refoulent et inondent votre collectivité et vos routes. L'accès aux collectivités est donc coupé. Il y a eu des situations d'urgence par le passé au Manitoba.

L'hon. Lawrence MacAulay: Mais une telle situation irrite votre collectivité, n'est-ce pas? Est-ce que dans les circonstances votre collectivité voudrait qu'il y ait davantage de changements? Je voudrais savoir si une telle situation vous donne des armes pour composer avec le problème dont vous parlez?

M. Allan Gaudry: Pour corriger le problème, oui. Mais il semble que le message commence à se répandre dans la province, parce qu'elle est déjà engagée. Au plan fédéral, le MPO de la région s'occupe davantage d'habitat, du moins c'est ce que nous disent les gestionnaires d'ici. Le ministère n'a rien à voir avec la gestion des pêches, mais plutôt avec l'habitat. Ce sont donc les enjeux qui se posent.

L'hon. Lawrence MacAulay: Y a-t-il autre chose que vous voudriez ajouter? En ce qui a trait à l'ensemble du problème, estimez-vous que vous progressez, ou croyez-vous plutôt que le comité que vous avez mis sur pied...? Je cherche à savoir si vous réussissez à vous faire davantage d'alliés pour composer avec votre problème, avec le débit d'eau. Puisque vous avez ce problème, je ne vois pas pourquoi les collectivités ne sont pas très préoccupées de ce qui se passe, parce que la situation leur cause des ennuis, n'est-ce pas?

M. Allan Gaudry: Oui, la situation leur cause également un problème.

L'hon. Lawrence MacAulay: Ces collectivités ne vous appuieraient-elles pas? Pour qu'elles puissent bénéficier d'une aide, elles doivent également vous aider. C'est ce que je cherche à savoir.

### M. Allan Gaudry: Oui.

Le problème commence au sein de l'industrie de l'agriculture. Il y a beaucoup plus...

**L'hon. Lawrence MacAulay:** Il n'est pas question d'affronter le secteur de l'agriculture, n'est-ce pas?

M. Allan Gaudry: Non. L'industrie agricole est tellement considérable et elle reçoit des appuis politiques. Comment pouvons-nous faire pour leur transmettre le message? Leur industrie

est beaucoup plus considérable que la nôtre. En milieu rural, les agriculteurs font la loi.

L'hon. Lawrence MacAulay: Je suis moi-même agriculteur et je ne vous recommande pas de vous attaquer de front à cette industrie.

M. Allan Gaudry: Non. C'est une industrie considérable et nous ne sommes que de petits intervenants dans tout cela. Nous tentons de déterminer comment nous pouvons obtenir un certain soutien pour maintenir nos ports, pour maintenir notre industrie, pour l'appuyer, mais c'est très difficile. C'est très difficile, parce qu'au plan politique, les agriculteurs sont les maîtres.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup et bonne chance.

Le président: Merci, messieurs MacAulay et Gaudry,

Monsieur Lévesque, vous avez sept minutes.

[Français]

M. Yvon Lévesque: Merci, monsieur le président.

Je me sens un peu belliqueux, ce matin. C'est mon deuxième partenaire en l'espace d'une demi-heure environ. J'ai peur de passer pour une personne insupportable.

Pouvez-vous entendre l'interprétation, monsieur Gaudry?

**●** (1030)

[Traduction]

M. Allan Gaudry: Oui, je le puis.

[Français]

M. Yvon Lévesque: Je connais très peu cette région. Veuillez m'en excuser. L'endroit le plus près de Winnipeg que j'ai visité est Kenora. J'ai fait une croisière sur la rivière Rouge, mais je ne connais pas bien le lac Winnipeg.

J'aimerais savoir si la Manitoba Commercial Inland Fishers Federation regroupe seulement des membres des premières nations ou si c'est une fédération mixte. Est-elle constituée de Blancs et d'Autochtones? Je déteste employer les mots « Blancs » et « Autochtones » parce que vous êtes aussi blanc que je peux l'être. Si la fédération est uniquement autochtone, combien comptez-vous de villages autochtones autour du lac Winnipeg, au Manitoba?

[Traduction]

**M.** Allan Gaudry: Notre organisation représente tous les pêcheurs de la province. Elle regroupe les premières nations, les Métis et les collectivités non autochtones. Il y a au sein de notre conseil d'administration des représentants des premières nations, des Métis et des non-autochtones et nous traitons de tous les problèmes qui concernent les pêches.

Quant à savoir combien il y a de collectivités métisses ou des premières nations, je vous dirais que nous sommes la majorité. Je vous dirais que le nombre est assez élevé. La seule activité économique de nos collectivités est la pêche. Nous n'avons pas d'autre activité économique. Il n'y a pas d'autres emplois vers lesquels nous puissions nous tourner. C'est notre seule ressource économique et il est très frustrant de prendre conscience des défis qui se posent. Cela nous préoccupe.

Comment pouvons-nous faire face à ces problèmes? Nous espérons obtenir un certain soutien, que ce soit par l'entremise d'un financement de programme ou non. Nous pourrions administrer les programmes. Si l'OCPED, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, avait le pouvoir de faire un prélèvement, et qu'un montant d'un cent la livre de production était crédité à la Fédération pour s'occuper de ces problèmes, nous aurions alors la capacité de faire face aux problèmes et de les régler. Toutefois, le financement de la Fédération et le financement des organisations de pêcheurs pour les représenter constituent également un défi. L'OCPED a dit qu'il pourrait entreprendre des poursuites parce que certains pêcheurs ne voudraient peut-être pas d'un prélèvement d'un cent la livre pour appuyer la production. Est-ce que cela serait volontaire? Est-ce que cela serait obligatoire? Ce sont les problèmes auxquels nous devons nous intéresser.

Je crois que cette organisation est nécessaire et qu'il faut l'appuyer. Mais comment pouvons-nous obtenir un appui financier continu pour gérer les pêches, pour faire partie de la direction? Nous voulons participer à la gestion, non pas seulement pour qu'on nous dise voici le règlement et c'est ce que vous avez à faire. Nous devrions être capables de proposer une solution de compromis afin de cohabiter dans l'harmonie, mais nous voulons également être partie à la prise de décisions.

C'est la raison pour laquelle l'office a été constitué. J'espère que nous pourrons revenir sur cette question et qu'il y aura alors des résultats. C'est notre objectif.

[Français]

M. Yvon Lévesque: Quel pourcentage des pêcheurs du Manitoba votre fédération représente-t-elle?

[Traduction]

**M.** Allan Gaudry: Quel pourcentage? Notre organisation représente tous les pêcheurs de la province.

Il y a aussi des associations qui s'occupent des lacs. Les petites associations ont également un rôle à jouer. Leur rôle est de s'occuper des quotas et des dates d'ouverture et de fermeture de la saison de pêche. Il y a tellement d'associations différentes: le Comité consultatif du lac Winnipeg, l'Association des pêcheurs commerciaux du lac Manitoba, le lac Winnipegosis, ce sont les trois grands lacs, plus les pêches du Nord. Toutes ces organisations ont un rôle à jouer mais aucune n'a pu être représentée à une même table au même moment pour s'occuper du portrait d'ensemble des pêches. La création de la fédération a changé les choses.

Au moins maintenant, quand nous nous rencontrons, quand nous discutons des problèmes qui préoccupent le secteur des pêches de la province, nous représentons tous les pêcheurs. Il y a bien quelques organisations qui ne pas très engagées...

Je suis sûr qu'il y aura des organisations qui ne seront pas très utiles à la fédération des pêcheurs, mais je crois que nous représentons la majorité et que comme c'est le cas de toute organisation, quelque 80 à 90 p. 100 des pêcheurs appuient notre fédération.

**●** (1035)

[Français]

M. Yvon Lévesque: Vous avez dit représenter la majorité des pêcheurs. Êtes-vous de ce fait le seul interlocuteur reconnu quand il s'agit de discuter des problèmes de la pêche avec le gouvernement du Manitoba? En tant que fédération, vous avez certainement une charte. Le fait que vous représentiez d'autres associations dans le

cadre des pourparlers avec le gouvernement vous donne-t-il le droit d'exiger des frais d'adhésion auprès de ces associations?

[Traduction]

**M.** Allan Gaudry: Oui, il y a une charte et il y a également des droits d'adhésion à l'organisation. Les membres doivent payer un droit de 25 \$. Cela a été adopté pour lancer l'organisation.

Le défi est de faire en sorte que toutes les parties intéressées contribuent. Souvent, ces gens vivent en régions éloignées, dans des collectivités éloignées du Nord. Ils sont également autour d'autres lacs. Ils ne sont pas toujours à proximité pour pouvoir contribuer. Le mécanisme de contribution ne permet pas aux pêcheurs de dire « Voici mes 25 \$ pour l'année ».

La seule façon d'y parvenir serait que les contributions soient prélevées directement à même la production, de sorte que tout le monde pourrait y participer. Nous avons soulevé cette question auprès de l'OCPED pour lui demander s'il voulait l'administrer la perception des droits et nous les faire parvenir après coup. De cette façon, la représentation de tous les intervenants serait assurée.

Mais nous avons eu des difficultés à trouver une façon d'amener tous les membres à contribuer 25 \$ parce que le territoire est très vaste et qu'il y a des collectivités éloignées. Pour nous, c'est un problème.

Lorsque nous allons aux réunions, nous avons une bonne représentation de membres, mais la difficulté est de faire en sorte que tout le monde contribue un certain montant afin que nous puissions dire légitimement que nous sommes une organisation ayant l'appui de tous les membres. C'est la difficulté à laquelle nous faisons toujours face. Nous n'existons que depuis trois ans, mais les choses progressent.

Le président: Merci, monsieur Lévesque.

Madame Bell, vous disposez de cinq minutes.

**Mme Catherine Bell:** Merci, monsieur le président, et merci monsieur Gaudry pour vos remarques d'ouverture.

Je ne connais pas grand chose au sujet des pêches du Manitoba. Je suis de la côte ouest et j'ai trouvé intéressant d'entendre votre exposé du problème.

Je tiens à féliciter les pêcheurs du Manitoba de s'être regroupés pour avoir une voix plus forte pour expliquer ses préoccupations J'estime que cela est important et j'espère que le gouvernement y portera attention. Je crois comprendre que l'organisation a des défis à relever et je sais que vous finirez par y arriver, que cela prend un certain temps.

Y a-t-il eu une intervention du ministère des Affaires indiennes et du Nord, ou du MPO ou du ministère de l'Agriculture pour vous aider à régler certains des problèmes auxquels vous faites face? Compte tenu qu'il y a un fort contingent des premières nations — il s'agit de votre seule activité économique et elle est importante parce que le problème des économies des premières nations existe partout au pays — y a-t-il eu des tentatives pour amener ces ministères à travailler ensemble pour régler le problème du drainage?

M. Allan Gaudry: Il n'y a personne du comité de l'agriculture au sein de l'Office de gestion des ressources. Il n'y a que les représentants de la gestion des eaux, de la mise en marché de l'OCPED et les intervenants. Il n'y a personne qui représente le secteur agricole au sein de ce comité.

J'imagine que cela risquerait de causer des frictions avec le secteur de l'agriculture, particulièrement quand il est question de ces problèmes. S'il y avait des représentants de l'agriculture à la table, peut-être pourrions-nous parvenir à aplanir certains problèmes et à atténuer certaines de nos préoccupations.

Mme Catherine Bell: J'ai peut-être tort, mais il semble, à la lumière de ce que vous avez dit, que le poisson ne remonte pas naturellement ces canaux d'irrigation.

M. Allan Gaudry: Non, puisque ces canaux ont été aménagés et qu'ils ne sont pas naturels...

Mme Catherine Bell: Ils ont été aménagés de sorte que cela représente quelque chose d'étranger.

Par conséquent, il serait bon de mettre un obstacle quelconque dans ces canaux afin que les poissons ne puissent les remonter?

M. Allan Gaudry: Vous ne pouvez tout simplement pas fermer ces canaux de drainage, mais vous pouvez sûrement ralentir l'écoulement des eaux en installant des obstacles sur une distance de quelques pieds, sur un pied ou deux, uniquement pour ralentir le débit afin que l'écoulement d'eau se fasse sur des mois et qu'il ne soit pas nécessaire de tout évacuer pendant quelques jours ou pendant quelques semaines, puis de fermer le canal une fois que l'eau aura quitté les terres.

**Mme Catherine Bell:** L'autre scénario que j'imagine serait d'aménager un étang de retenue de sorte que l'eau de drainage se rendrait dans un étang qui, par la suite, se viderait lentement vers les lacs et les rivières plutôt que de se vider brusquement.

• (1040)

M. Allan Gaudry: Oui, il y a des endroits où l'on trouve de grands marais qui pourraient absorber une partie de l'eau qui s'écoule, ce qui favoriserait le fraie naturel à ces endroits.

Je suis sûr que cela pourrait se faire. Cela pourrait se faire.

Mme Catherine Bell: Mais il faudrait la coopération des agriculteurs...

M. Allan Gaudry: Oui, il faudrait leur collaboration.

**Mme Catherine Bell:** Pour le moment, ils ne sont pas intéressés. C'est bien ce que vous comprenez?

M. Allan Gaudry: Non, ils ne sont pas intéressés pour le moment.

Mme Catherine Bell: D'accord.

Quelles sont les revenus générés par les activités de pêche au Manitoba?

**M.** Allan Gaudry: Nos ventes s'établissent probablement à 50 millions de dollars par année.

Mme Catherine Bell: Par conséquent, ce n'est pas négligeable?

M. Allan Gaudry: Non.

Mme Catherine Bell: Je crois que cela pourrait faire partie de votre campagne, pour sensibiliser les autres ministères et les autres organisations à votre problème, pour leur dire que vous constituez un élément important de l'économie, un secteur négligé. Je me demande si vous avez eu la possibilité d'agir en ce sens, parce qu'à l'occasion, l'argent a un certain pouvoir.

M. Allan Gaudry: J'aime beaucoup votre expression.

Nous espérons avoir une influence et j'espère que les changements surviendront. J'espère que nous verrons des changements d'ici quelques années, au fur et à mesure de la croissance de l'organisation.

Nous avons besoin d'appui. Nous ne sommes pas un petit rouage de l'économie auquel il ne faut pas faire attention. Nous faisons partie de l'économie et nous voulons être reconnus pour les efforts que nous déployons.

Mme Catherine Bell: Il me reste combien de temps?

Le président: Trente secondes, madame Bell.

**Mme Catherine Bell:** Nous en avons parlé au plan fédéral, mais y a-t-il eu des efforts au niveau provincial, auprès des ministères provinciaux de l'Agriculture ou des Pêches pour les intégrer?

M. Allan Gaudry: Non, pas que je sache.

Mme Catherine Bell: C'est malheureux.

M. Allan Gaudry: Oui, je le sais.

Mme Catherine Bell: Je crois que j'en ai terminé.

Le président: Merci, madame Bell.

Monsieur Calkins, vous disposez de 10 minutes.

M. Blaine Calkins (Wetaskiwin, PCC): Merci, monsieur le président.

Je suis bien heureux que notre témoin soit ici.

Pour votre gouverne, monsieur Gaudry, je suis le seul député des Prairies au sein de notre comité. Je prends très au sérieux la question des pêches en eau douce et j'apprécie vos interventions.

Vous êtes ici dans le cadre de l'étude que nous faisons sur les ports pour petits bateaux. Je commencerai donc par des questions particulières. Je sais que vous avez abordé plusieurs questions concernant la gestion de l'habitat et la gouvernance agricole, et j'y reviendrai après en avoir terminé avec la question des ports pour petits bateaux.

Selon le MPO, il y a 41 ports de pêche au Manitoba, et il y en a 12, je crois, qui sont considérés comme des ports récréatifs. De ces ports, combien sont sur des réserves des premières nations?

M. Allan Gaudry: La majorité de ces ports.

Je n'ai pas de chiffres exacts. Ceux que j'ai mentionnés sont tous des ports des premières nations: le port de la rivière Lynx et le port de la rivière Dauphin, et il y en a plusieurs autres, bien entendu. Je n'ai pas le nombre exact de ceux qui sont sur les terres des premières nations.

Dès qu'un port est situé sur les terres des premières nations, la province dit qu'il est de compétence fédérale. En l'occurrence, pourquoi la province devrait-elle se préoccuper de financement? Nous avons ces problèmes en tout temps et nous tentons de former un partenariat en vertu duquel nous verserions un tiers du financement, la province un autre tiers et le gouvernement fédéral le dernier tiers. Ensuite, nous pourrions nous occuper de l'infrastructure et la maintenir en état. Mais quand la province dit que cela n'est pas de sa compétence, que se passe-t-il? Il nous manque certains partenaires et cela nous pose problème parce que les ports sont sur des terres des premières nations.

- M. Blaine Calkins: Plusieurs des ports sont la seule voie d'accès pour atteindre certaines des premières nations.
- **M.** Allan Gaudry: Certaines des premières nations sont si éloignées que l'utilisation des ports est la seule façon d'y arriver, en été.
- **M. Blaine Calkins:** Par conséquent, il s'agit davantage qu'un simple lieu pour débarquer le poisson. Ce sont également des ports d'accès et des ports de sortie.

- M. Allan Gaudry: C'est notre port d'entrée et de sortie pendant les mois d'été, oui.
  - M. Blaine Calkins: Je présume que vous êtes pêcheur.
  - M. Allan Gaudry: Oui.
- M. Blaine Calkins: Comment décririez-vous vos rapports avec le MPO? Trouvez-vous jusqu'à maintenant que le MPO est aussi réceptif et aussi utile qu'il peut l'être?
- M. Allan Gaudry: Je dois dire que j'ai beaucoup de respect pour le MPO

Il y a environ sept ans, il était question d'augmenter le drainage au lac Manitoba. Si le MPO et l'Association des pêcheurs commerciaux n'étaient intervenus, la province serait allée de l'avant et aurait accru les débits. À cette époque, le MPO a eu un rôle à jouer et j'apprécie le soutien qu'il nous a donné à ce moment-là. Le ministère est parvenu à mettre un terme à cette pratique, mais je suis sûr que la province y songe toujours. Elle est préoccupée par le niveau des lacs et l'accroissement du débit dans le système.

Le barrage de Fairford a toujours posé problème. Nous en avons parlé avec le MPO à la suite de la montaison des poissons. J'espère que nous pourrons formuler une proposition au MPO et que le ministère nous donnera le financement nécessaire pour que se poursuive le processus favorisant la migration des poissons. L'obstruction à la migration du poisson est également une préoccupation du MPO, et je sais que le ministère s'en occupera.

- M. Blaine Calkins: Pour en revenir aux ports, combien de ports du Manitoba ont besoin d'un financement important ou d'un investissement important?
- M. Allan Gaudry: Je dirais que la moitié des ports ont besoin d'investissements importants. Pour ce qui est des autres, certains ont été endommagés lors d'inondations. Nos collectivités des premières nations n'ont pas de ports élaborés c'est le cas du port de Gimli. Il ne faut que quelques planches, quelques poteaux et du gravier pour l'entretenir. Il ne s'agit pas d'un budget considérable, mais il faut maintenir les structures. Le besoin existe bien.
  - M. Blaine Calkins: Très bien.

Je passe maintenant aux autres aspects que vous avez identifiés.

De toute évidence, les précipitations et l'écoulement de l'eau vous préoccupent. Bien entendu, Agriculture Canada a des programmes: en Alberta, par exemple, il y a des plans environnementaux en agriculture; au Manitoba, il a un programme environnemental en agriculture Canada-Manitoba et il y a aussi la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba.

Est-ce que votre organisation a pu faire des représentations auprès de ces organisations?

- M. Allan Gaudry: Je n'en ai jamais entendu parler.
- M. Blaine Calkins: Je vous encouragerais à le faire, parce que j'estime que le but premier de ces organisations est de faire les choses correctement. Quand il est question de drainage des terres agricoles, nous voulons que les terres arables demeurent viables. Vous comprenez très bien le point de vue des agriculteurs à ce sujet.
  - M. Allan Gaudry: Je comprends.
- **M. Blaine Calkins:** Je vous encouragerais fortement à examiner l'option d'informer ces organisations.
  - M. Allan Gaudry: Quel est leur nom?
- M. Blaine Calkins: Il y a la Société protectrice du patrimoine du Manitoba. Il y a également le Programme du plan environnemental

en agriculture Canada-Manitoba. Sans présumer de rien, vous voudriez peut-être que votre organisation détermine ce que ces organismes font relativement aux préoccupations que vous avez face au drainage.

- M. Allan Gaudry: Oui.
- M. Blaine Calkins: Je passe à une autre question. Je sais que nous traitons toujours des ports pour petits bateaux, mais c'est vous qui avez soulevé la question. Il s'agit de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce établi en vertu de la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce. J'ai entendu dire que les pêcheurs en eau douce avaient eu certains problèmes au sujet de la commercialisation. Je sais qu'il y a des préoccupations concernant le mulet et certaines espèces que des pêcheurs voudraient exclure du ressort de l'office ou d'un guichet unique.

Est-ce que votre organisation a un point de vue particulier sur l'une ou l'autre des espèces ou sur les façons de commercialiser de l'office...?

M. Allan Gaudry: Nous avons plusieurs préoccupations concernant le fonctionnement de la commercialisation. Nous savons tous que le doré jaune est le poisson ayant la plus forte valeur et qu'il représente la priorité de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. L'office voudrait que la production de doré jaune corresponde à la capacité.

Cela nuit également à d'autres espèces qui ont une faible valeur et qui ne sont pas prioritaires, de sorte qu'ils ne sont pas récoltés ni transformés.

- Il faut un double mécanisme de commercialisation pour ces espèces. Lorsque l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce ne veut pas accorder la priorité à ces poissons, il faudrait donner à quelqu'un d'autres la possibilité de les transformer et de les commercialiser. Le mulet est un de ces poissons, de même que la carpe et la perchaude.
- **M. Blaine Calkins:** Êtes-vous en train de dire que vous aimeriez que le doré jaune demeure du ressort de l'office?
  - M. Allan Gaudry: Oh! oui. C'est très bien ainsi.
- M. Blaine Calkins: Vous voudriez donc que l'on lui retire les autres espèces de plus faible valeur ou qui ont une priorité moindre?
- **M.** Allan Gaudry: Oui, je pense qu'il y a place pour deux volets au mécanisme de commercialisation des autres espèces.
  - M. Blaine Calkins: D'un point de vue de valeur ajoutée?
- M. Allan Gaudry: Cela ajoute de la valeur et crée également des emplois dans nos collectivités. Si nous ramenons la transformation dans nos collectivités, nous créons quelques emplois. Il n'y a pas d'intérêt à avoir une grosse usine de transformation centralisée dans la ville de Winnipeg alors qu'il est possible de faire la transformation dans de petites collectivités, où le poisson pourrait être envoyé en provenance d'une grande région. Il est impossible d'avoir une usine de transformation dans chaque collectivité, mais dans une région, je pense qu'il y a place pour de telles usines.
- (1050)
- M. Blaine Calkins: Si je comprends bien, même le poisson pêché en Alberta et en Saskatchewan doit aller à...
- M. Allan Gaudry: Le hareng va à l'usine centralisée de Transcona.
- M. Blaine Calkins: Si vous vouliez pêcher du poisson, le nettoyer, le fumer ou le transformer localement pour ajouter des emplois et de la valeur aux produits, vous pourriez le faire présentement.

- M. Allan Gaudry: Cela n'est pas possible du point de vue de la commercialisation en raison du volume nécessaire. Dès qu'il y a un mandat de guichet unique, vous ne pouvez plus exporter à moins d'avoir un permis. Ce permis est disponible, à moins que vous ne vendiez sur les mêmes marchés que l'OCPED. L'office a des marchés un peu partout et vous ne pouvez accéder à ces marchés de créneau.
- **M. Blaine Calkins:** Qu'arrive-t-il lorsque vous prenez du poisson que l'office n'est pas disposé à accepter? Les poissons ne se conservent pas aussi bien que le blé ou l'orge. Pouvez-vous les congeler?
- **M.** Allan Gaudry: Non, et c'est bien triste parce qu'il est perdu. C'est la partie déplorable des pêches. Il existe bien un débouché, mais il est dommage qu'une telle situation perdure.
- M. Blaine Calkins: Merci, monsieur le président. S'il reste un peu de temps, j'aimerais le partager avec M. Keddy.

Le président: Il reste une minute, monsieur Keddy.

M. Gerald Keddy: Une minute? Il est à peine possible de s'éclaireir la voix en si peu de temps.

J'aimerais remercier le témoin d'être venu devant notre comité. Je vais peut-être aborder la question de la commercialisation et si je pose ma question assez rapidement, vous aurez peut-être un peu de temps pour y répondre.

Sur la côte est, les pêcheurs s'adonnent à la surgélation du poisson. Cela exige un plus grand bateau, mais n'exige pas un si gros bateau. Je suis conscient que vous êtes des pêcheurs ayant de petits bateaux, mais même à bord d'un bateau de 35 pieds vous pourriez probablement faire de la surgélation et aboutir à un produit de meilleure qualité. Est-ce que vous envisagez cette possibilité-là?

M. Allan Gaudry: Oui. Cela a été abordé à la dernière réunion de notre conseil d'administration. Dans plusieurs de ces collectivités de

pêcheurs, il n'y a aucune installation de congélation. Il faut donc transporter le poisson. Il faut des jours avant d'atteindre l'usine et la qualité se détériore.

Plusieurs de ces collectivités devraient être en mesure d'avoir l'infrastructure nécessaire pour congeler le poisson et en maintenir la qualité. Mais cela coûte cher. Et qui paiera? Voilà la question. Qui aura l'argent nécessaire pour offrir de construire des installations de congélation dans la collectivité afin que le poisson qui y est acheminé soit congelé et entreposé? Il est possible de recevoir le poisson une semaine plus tard, mais cela ne pose pas de problème: il est congelé et entreposé. Ce n'est pas une question de jours pour l'acheminer à l'usine pour la transformation et la congélation. Il ne fait aucun doute que cela améliorerait les pêches et la qualité du poisson.

Le président: Merci, monsieur Gaudry.

Merci, monsieur Keddy.

Le temps est écoulé, mais j'accorde une minute au témoin pour qu'il puisse conclure avant que nous ne mettions fin à notre séance.

M. Allan Gaudry: Je vous remercie de votre temps. J'espère que l'information que je vous ai fournie aujourd'hui vous éclairera concernant les difficultés et les défis qui se posent dans les provinces de l'Ouest en matière de pêches. J'espère qu'un jour il y aura des changements, des changements positifs pour notre industrie des pêches et pour nos collectivités. C'est une question d'emplois et de maintien de l'économie dans nos collectivités, et tout cela constitue un défi. Merci.

Le président: Je vous remercie d'être venu aujourd'hui et d'avoir fait votre exposé.

Chers membres du comité, je vous retrouve après la pause. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes Published under the authority of the Speaker of the House of Commons Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: http://www.parl.gc.ca Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.